

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 31, 2023

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:19 p.m. [ET] to consider the subject matter of those elements contained in Divisions 30, 31, 34 and 39 of Part 4, and in Subdivision B of Division 3 of Part 4 of Bill C-47, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023.

Senator Brent Cotter (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: I would ask my colleagues to introduce themselves, starting on my right.

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

[*English*]

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, British Columbia.

Senator Pate: Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Renée Dupuis from Quebec.

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Klyne: Marty Klyne, senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Senator Pierre Dalphond from Quebec.

[*English*]

Senator D. Patterson: Dennis Patterson, senator for Nunavut, where the Inuit have ceded Aboriginal title.

Senator Batters: Denise Batters, Saskatchewan, home of the Roughriders.

The Chair: I'm Senator Brent Cotter, Saskatchewan, Saskatoon specifically, Treaty 6 territory and homeland of the Métis.

I would like to welcome senators to this meeting. It's a consideration and conclusion of the pre-study and report in relation to Bill C-47.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 31 mai 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 19 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 30, 31, 34 et 39 de la partie 4 et de la sous-section B de la section 3 de la partie 4 du projet de loi C-47, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

Le sénateur Brent Cotter (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je demanderais à mes collègues de se présenter, en commençant par ma droite.

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec

[*Traduction*]

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Pate : Kim Pate. J'habite ici, sur le territoire non cédé et non abandonné des Algonquins anishinabes.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Renée Dupuis, du Québec.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Marty Klyne, sénateur de la Saskatchewan, territoire du Traité n^o 4.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Sénateur Pierre Dalphond, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur D. Patterson : Dennis Patterson, sénateur du Nunavut, où les Inuits ont cédé leur titre autochtone.

La sénatrice Batters : Denise Batters, de la Saskatchewan, domicile des Roughriders.

Le président : Je suis le sénateur Brent Cotter, Saskatchewan, plus précisément de Saskatoon, territoire du Traité n^o 6 et patrie des Métis.

Je souhaite la bienvenue aux autres membres. Cette réunion a pour but d'examiner et de conclure l'étude préliminaire et le rapport du projet de loi C-47.

I want to confirm, colleagues, that you have all of the material — a copy of the draft committee report and two observations supplementary to that provided by Senator Pate, one in relation to what is referred to as Legal Observation from a Code and the other, Criminal Interest Rate Changes. We're all on the same page here.

Senator Boisvenu: Chair, I have one observation from Senator Pate, Legal Observation. I don't have the other one.

The Chair: It is a supplementary sentence or two in relation to paragraph 15, I think. When we come to paragraph 15, if you'd like a little bit of time to reflect on it — since some of you are looking at it for the first time — we can suspend briefly, if that's your will.

My proposal is that we work our way through paragraph by paragraph and sign them off in relation to the report, but I'd like to just bring to your attention one point that needs to be amended, and I'd invite you to look at paragraph 12.

Mr. Palmer has brought to our attention that it's now a bit too late to make this recommendation in the language that appears. It seems that the House Standing Committee on Finance has concluded its deliberations, so it is pointless for us to recommend that specific to that committee. I will invite us to consider the language to read there when we come to it. But, just to let you know, the committee recommends that subclause 41(1) in Division 30 of Bill C-47 be amended, so it's a bit more passive and it doesn't refer to a specific entity anymore. You may wish to propose some different language, but I wanted to bring to your attention that the passage of time has overtaken the specific language of that provision.

Senator Batters: I have a general comment about this. As I read it just briefly before we came to this committee today, I was surprised to see such a lengthy report and such a descriptive expanse of many of the witnesses' testimony, as well as different recommendations that this committee was making. I think we need to remember that this was only five hours of committee study, and if one of our major recommendations on this is that the government should quit doing this on massive budget implementation acts — this one has 430 pages — and having these types of major criminal law changes, yet then we're going through chapter and verse of each committee witness, saying what we agree with and recommend as far as major amendments, I don't feel we're in a position to be able to make this expansive report as we are doing here after that limited study.

J'aimerais m'assurer, chers collègues, que vous avez en main tous les documents — un exemplaire du projet de rapport du comité et deux observations qui viennent s'ajouter à celle présentée par la sénatrice Pate, l'une étant une observation juridique ayant trait au Code criminel, et l'autre portant sur la modification du taux d'intérêt criminel. Nous sommes tous sur la même longueur d'onde?

Le sénateur Boisvenu : Monsieur le président, j'ai une observation de la sénatrice Pate, l'observation juridique. Je n'ai pas l'autre.

Le président : Il s'agit d'une ou deux phrases supplémentaires concernant le paragraphe 15, je pense. Quand nous arriverons au paragraphe 15, si vous souhaitez avoir un peu de temps pour y réfléchir — puisque certains d'entre vous en prennent connaissance pour la première fois —, nous pourrions suspendre brièvement la séance si vous voulez.

Je propose de passer systématiquement en revue et d'approuver chaque paragraphe de l'ébauche de rapport, mais je voudrais attirer votre attention sur un point à modifier. Si vous voulez bien regarder le paragraphe 12?

M. Palmer nous a signalé qu'il est maintenant un peu tard pour formuler ainsi cette recommandation. Comme il semble que le Comité permanent des finances de la Chambre a terminé ses délibérations, il ne sert à rien de lui soumettre une recommandation aussi précise. Je propose d'étudier la formulation à employer quand nous serons rendus à ce paragraphe. Cela dit, je tiens à vous informer que le comité recommande l'amendement de la subdivision 41(1) de la section 30 du projet de loi C-47, pour qu'elle soit un peu plus passive et ne mentionne plus une entité particulière. Vous voudrez peut-être proposer un libellé différent, mais je voulais vous souligner que le temps a rendu caduque la formulation de cette disposition.

La sénatrice Batters : J'aurais un commentaire général à ce sujet. J'ai simplement brièvement parcouru le rapport avant mon arrivée au comité aujourd'hui, et j'ai été surprise de voir qu'il était aussi volumineux et qu'il décrivait de façon aussi détaillée bon nombre des témoignages entendus, ainsi que les différentes recommandations formulées par le comité. À mon avis, nous devons nous rappeler qu'il n'y a eu que cinq heures d'étude en comité, et si une de nos principales recommandations à ce sujet est que le gouvernement devrait cesser de procéder ainsi au sujet des massives lois d'exécution budgétaire — ce projet de loi compte 430 pages — et d'apporter ce type d'importantes modifications au droit criminel, et malgré cela nous passons ensuite en revue chaque chapitre et chaque phrase de chaque témoin, en indiquant avec quoi nous sommes d'accord et ce que nous recommandons comme principaux amendements, alors je ne crois pas que nous soyons en mesure de produire cet imposant rapport après une étude aussi limitée.

I don't think we generally do this, and I'm a bit uncomfortable given the minimal time we had to study some of these issues, particularly the last one dealing with digital assets. Other than the minister and the officials briefly answering questions about it, we didn't have any witnesses about that part.

The Chair: Are there other comments of a general nature along the lines of or different from Senator Batters' viewpoints?

Senator D. Patterson: Maybe this is not of a general nature, Mr. Chair, but I think our most penetrating finding was that the section relating to search and seizure by Canada Post is inadequate to deal with the major issue of fentanyl that we're all very concerned about.

I'm happy with the recommendation that the bill should be amended. But I know that Senator Dalphond has done a great deal of work on this issue, even to the point of proposing legislation. I think he and this committee know exactly what the amendment should be. I will be recommending, when we get to that section, that we not only recommend an amendment, but also spell out what it should say because I think Senator Dalphond knows exactly what the amendment should say. He's drafted a bill.

I know we can't amend the budget implementation act, but let's go as far as we can and recommend what the amendment should be that we have already agreed to recommend. I don't know if that's a general comment, Mr. Chair, but it's something that concerns me. Thank you.

The Chair: Could I just ask Senator Dalphond that when we come to paragraph 12, assuming we work our way through these paragraphs, whether there is language that doesn't declare the brilliance of your bill but invites a more specific phrasing that captures Senator Patterson's point? I think there was a degree of consensus around this point of concern in the committee's deliberations, and you have been leading on this, Senator Dalphond. I don't think we're in a position to call for the adoption of your bill just yet — we should study it — but Senator Patterson does raise a useful point. If we want to enrich that observation, and you are willing, might you be a contributor on that?

Senator Dalphond: Thank you Mr. Chair, I feel I'm in the hot seat already. I'm sure Canada Post is watching.

The Chair: Your mail may never be delivered again.

Je ne pense pas que c'est ce que nous faisons généralement, et je suis un peu mal à l'aise, considérant le peu de temps que nous avons eu pour étudier certains de ces enjeux, en particulier le dernier qui concerne les actifs numériques. À part le ministre et les fonctionnaires qui ont brièvement répondu à nos questions, nous n'avons entendu aucun témoin à ce sujet.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires généraux qui vont dans un sens similaire ou contraire à ceux de la sénatrice Batters?

Le sénateur D. Patterson : Ce n'est peut-être pas un commentaire de nature générale, mais je pense que notre conclusion la plus pénétrante est que l'article relatif à la perquisition et à la saisie par Postes Canada ne permet pas de régler le problème majeur du fentanyl, qui nous préoccupe tous au plus haut point.

Je souscris à la recommandation d'amender le projet de loi. Mais je sais que le sénateur Dalphond a beaucoup travaillé sur cette question, et qu'il a même proposé un projet de loi. Je pense que lui et les autres membres de notre comité savent exactement quel devrait être l'amendement. Quand nous arriverons à cet article, je proposerai non seulement de recommander un amendement, mais aussi d'en énoncer le libellé, car je pense que le sénateur Dalphond sait exactement comment il faudrait formuler l'amendement. Il a rédigé un projet de loi.

Je sais que nous ne pouvons pas modifier la loi d'exécution budgétaire, mais allons le plus loin possible et recommandons que l'amendement contienne ce que nous avons déjà convenu de recommander. Je ne sais pas si c'est un commentaire général, monsieur le président, mais c'est un aspect qui me préoccupe. Merci.

Le président : J'aimerais demander au sénateur Dalphond, lorsque nous arriverons au paragraphe 12, en supposant que nous passerons à travers ces paragraphes, s'il ne pourrait pas trouver une formulation qui, sans égaler l'éclat de son projet de loi, s'avère plus précise et fait écho aux propos du sénateur Patterson. Je pense que les délibérations du comité reflètent un certain consensus autour de cette préoccupation, et c'est vous qui avez piloté cette discussion, sénateur Dalphond. Je ne pense pas que nous soyons pour l'instant en mesure de demander l'adoption de votre projet de loi — il nous faut l'étudier —, mais le sénateur Patterson soulève un point utile. Si nous souhaitons bonifier cette observation, et si vous êtes d'accord, pourriez-vous y contribuer?

Le sénateur Dalphond : Merci, monsieur le président, je me sens déjà sur la sellette. Je suis sûr que Postes Canada est à l'écoute de nos délibérations.

Le président : Votre courrier ne sera peut-être plus jamais livré.

Senator Dalphond: I still have a mailperson. I'm reluctant to say what you'd like me to say, out of respect for the process. I think my bill addressed a different section of the Canada Post Corporation Act — not the power of the inspectors, but the power of police to obtain a search warrant from a judge in order to have reasonable grounds to suspect, explain it to a judge to authorize and then you can seize the mail in transit if you want. So it's a different concept from what we have here, which is about the power of the inspectors. Should we recommend we extend the power of inspectors to include letters? To me, that's something that looks within the scope of this legislation.

But if you want to extend it to say the police will have the power to get the judicial warrant in order to do that, I'm afraid I feel it's beyond the scope of the bill, and I'm speaking against myself. I don't want to take your seat, Mr. Chair, but I feel that could be unfair to the process. I know Senator Carignan will speak to the bill — tomorrow, I think — and he will also suggest that the committee remove some parts of what I suggest on the bill.

Maybe the bill has not yet reached the point of maturity. It was a proposal, but I think I will benefit — like everybody else — from a full debate and consideration in due course by the committee.

Senator Pate: Just in response — and thank you, Senator Batters, for the issue you raised — I don't in principle disagree with that. However, we also make the point that we think that these sorts of amendments should not be in a budget bill.

It strikes me, given how profound they are, how important it is to actually have the observations there to send a message to the government. I would support having a more fulsome consideration.

[Translation]

Senator Dupuis: I also believe that, since we're talking about amendments that should be the subject of separate bills in the general comments, in paragraph 4, we should have the pedagogical concern to clearly show what work we've done and give examples of amendments that should be the subject of separate bills.

I'm not interested in the order of paragraphs, but I think it's important for the people watching us to understand what can be found in an omnibus bill affecting different aspects of life, and that certain issues should be the subject of separate bills.

Le sénateur Dalphond : J'ai encore un facteur. J'hésite à dire ce que vous voudriez que je dise, par respect pour le processus. Je pense que mon projet de loi visait un autre article de la Loi sur la Société canadienne des postes — non pas le pouvoir des inspecteurs, mais le pouvoir de la police, si elle a des motifs raisonnables de le faire, de présenter ces motifs à un juge pour obtenir un mandat de perquisition l'autorisant à saisir ensuite le courrier, en transit on pourrait dire. C'est donc un concept différent de ce que nous avons ici, qui porte sur le pouvoir des inspecteurs. Devrions-nous recommander d'étendre aux lettres le pouvoir des inspecteurs? Pour moi, c'est quelque chose qui semble compris dans la portée de ce projet de loi.

Mais si vous voulez élargir la portée pour dire que la police aura le pouvoir d'obtenir un mandat judiciaire pour le faire, j'ai bien peur de croire qu'une telle modification déborde la portée du projet de loi. Je ne veux pas usurper votre fauteuil, monsieur le président, mais j'estime que cela pourrait faire injure au processus. Je sais que le sénateur Carignan prendra la parole au sujet du projet de loi — demain, si je ne m'abuse — et qu'il proposera également de supprimer du projet de loi certains des éléments que j'y avais fait inclure.

Le projet de loi n'a peut-être pas encore atteint le point de maturité. C'était une proposition, mais je pense que j'aurai droit en temps voulu — comme tout le monde — à un débat à un examen approfondi de la part du comité.

La sénatrice Pate : Simplement pour répondre — et je vous remercie, la sénatrice Batters, d'avoir soulevé cette question—, je n'y suis pas opposée en principe. Cependant, nous faisons également valoir qu'à notre avis ce genre d'amendements ne devraient pas figurer dans un projet de loi budgétaire.

Considérant l'ampleur de ces observations, je ne saurais trop insister sur l'importance de les inclure pour envoyer un message au gouvernement. Je serais favorable à une étude plus approfondie.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Je crois également que, puisqu'on parle des modifications qui devraient faire l'objet de projets de loi distincts dans les observations générales, au paragraphe n° 4, on doit avoir la préoccupation pédagogique de montrer clairement quel est le travail que l'on a fait et de donner des exemples de modifications qui devraient faire l'objet de projets de loi séparés.

L'ordre des paragraphes m'intéresse peu, mais je crois qu'il est important, pour les gens qui nous écoutent, de comprendre ce que l'on peut retrouver dans un projet de loi omnibus touchant différents aspects de la vie, et que certaines questions devraient faire l'objet de projets de loi distincts.

[English]

The Chair: I will go to one more senator, and then we should move on to see if we want to significantly reconsider the report or whether we should work our way through.

Senator Batters: First of all, regarding Senator Dalphond's private bill, when the minister was here the last time we sat, I think many of us questioned the minister and his officials pretty significantly about that and indicated many different areas about that. But at the end of the day, this is a bill that we haven't studied at this committee yet, so I certainly don't think we should make that leap to accept those types of things. Perhaps there are many good things to be gleaned from it, but we also need to go through the proper procedure about that.

My main concern on this is just having a number of different provisions in here that say, "The committee accepts the testimony of such and such," over and over saying that we are making these types of major recommendations when I really feel like we haven't had the depth of study that we would need to be able to make those kinds of statements, especially on the Elections Canada part when we're talking about "urges the government to establish this national uniform regime in relation to federal political parties' use of data."

We didn't even have any parties in front of us, all we had was Elections Canada's Chief Electoral Officer. We didn't have a minister tell us their particular portion on that because, of course, the Justice Minister is not responsible for that part; that's a different minister. Then dealing with the Chief Electoral Officer's recommendations issued following the 43rd and 44th federal general elections, as I pointed out when we were questioning that individual, Elections Canada's Chief Electoral Officer has never even presented his reports on the 2019 and 2021 elections to our committee, as has typically been done.

I just feel like, on many areas in this report, it goes way too far from what we were able to actually find out in the limited five hours of study on a budget implementation act that has these major sections.

[Translation]

Senator Dupuis: I'd like to come back to what Senator Batters said. Couldn't we go back to the model we have often adopted in our committee reports, where we wouldn't name the witnesses whose testimony we retained? We wouldn't necessarily endorse a witness. We would refer to testimony that

[Traduction]

Le président : Je vais donner la parole à un autre membre, après quoi nous poursuivrons pour voir si nous voulons réexaminer à fond le rapport ou le passer en revue paragraphe par paragraphe.

La sénatrice Batters : Tout d'abord, en ce qui concerne le projet de loi d'intérêt privé du sénateur Dalphond, lors de la comparution du ministre à notre dernière réunion, je pense que beaucoup d'entre nous ont interrogé assez en profondeur à ce sujet le ministre et ses fonctionnaires, et ont soulevé divers enjeux. Mais en bout de course, c'est un projet de loi que nous n'avons pas encore étudié en comité, alors je ne pense certainement pas que nous devrions aller jusqu'à accepter ce genre de choses. On peut peut-être en tirer beaucoup de bonnes choses, mais il nous faut également suivre la procédure appropriée.

Ma principale inquiétude à ce sujet, c'est de simplement avoir plusieurs passages qui disent à répétition « Le comité accepte le témoignage de tel ou tel », laissant entendre que nous faisons ce type de recommandations importantes, alors que je suis convaincue que nous n'avons pas mené le type d'étude approfondie nécessaire pour pouvoir faire ce genre d'affirmations, en particulier dans le cas d'Élections Canada, quand on lit que « le comité presse donc le gouvernement de mettre en place un régime national uniforme en ce qui concerne la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation des renseignements personnels des électeurs par les partis politiques fédéraux ».

Nous n'avions devant nous le représentant d'aucun parti, seulement le directeur général des élections d'Élections Canada. Aucun ministre ne nous a fait part de son avis sur cette partie précise du projet de loi, parce que naturellement elle ne relève pas du ministre de la Justice, mais d'un autre ministre. Ensuite, pour ce qui est des recommandations formulées par le directeur général des élections après les 43^e et 44^e élections générales fédérales, le directeur général des élections n'a jamais — comme je l'ai souligné quand nous l'avons interrogé — fini par soumettre à notre comité ses rapports sur les élections de 2019 et 2021, contrairement à la pratique habituelle.

J'ai simplement l'impression que pour de nombreux aspects, ce rapport va beaucoup trop loin en regard de ce que nous avons pu réellement découvrir au fil des cinq petites heures d'étude d'un projet de loi d'exécution budgétaire qui comporte ces importants articles.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'aimerais revenir à ce que la sénatrice Batters a dit. Est-ce qu'on ne pourrait pas revenir au modèle qu'on a souvent adopté dans les rapports de notre comité, où l'on ne personnifiait pas les témoins dont on a retenu les témoignages? On ne donnait pas nécessairement notre appui à un

went one way or the other. Even after doing in-depth studies of certain bills, we wouldn't go so far as to say, "We agree with such and such testimony." I think it would be more relevant for the committee to summarize what it heard, without necessarily taking sides, as we've done very regularly in this committee's reports since November 2016.

[*English*]

The Chair: Could I offer a brief intervention? I think there are two or three places where we could moderate the degree of acceptance of the testimony to particularly notable, although I kind of accepted it myself. In the Canada Post discussions, we could adjust that language to be more factual than judgmental, if I could put it that way. There are a couple places where we might make some other moderations along the lines that Senator Dupuis suggested. But I interrupted you, Senator Dalphond.

Senator Dalphond: It is exactly the same thing. I am more in agreement with the way it is presented. I disagree with Senator Batters about the perception of what this report is, and this disagreement started years ago and it will certainly continue until we have a different type of Senate.

That being said, I think there are some opinions that are expressed here. The committee recognized that it raises important issues, that may be correct. But to say the committee agrees with the testimony of an expert, I think I disagree with this. But I think that's also what Senator Dupuis is aiming at — sometimes, we are endorsing opinions. I'm not comfortable with this. I think it should be more factual, but I like to have a report for people in the public who want to read our reports. I know there are not millions of people, but there are a few people who might be interested to read our reports. I want them to find and understand a readable report where they can understand what we're trying to say.

The Chair: Could I make a suggestion, then, that we proceed through this, paragraph by paragraph, recognizing that this is not the preferred way Senator Batters would like to go? When we come to the language that was just referenced, we say something like "The committee received testimony from," rather than trying to identify in a normative way what we thought of the testimony? It neutralizes it a little bit. It's not as rich as I might perhaps have embraced, but I think that's a fairer way of proceeding to produce this report. Just as a reminder, we are working on a bit of a deadline with this project.

témoin. On a fait référence aux témoignages qui allaient dans un sens ou dans l'autre. Même après avoir fait des études approfondies de certains projets de loi, on n'allait pas jusqu'à dire : « On est d'accord avec tel témoignage. » Je crois qu'il serait plus pertinent pour le comité de faire des résumés de ce qu'il a entendu, sans nécessairement prendre parti, comme on l'a fait très régulièrement dans les rapports de ce comité depuis novembre 2016.

[*Traduction*]

Le président : Je peux intervenir brièvement? Je pense que nous pourrions à deux ou trois endroits atténuer le degré d'acceptation du témoignage pour le réduire à particulièrement notable, même si je l'ai en quelque sorte accepté moi-même. Dans les discussions sur Postes Canada, nous pourrions rajuster le langage pour qu'il soit plus factuel que critique, si je peux m'exprimer ainsi. Il y a quelques endroits où nous pourrions faire preuve d'une plus grande modération, dans le sens suggéré par la sénatrice Dupuis. Mais je vous ai interrompu, sénateur Dalphond.

Le sénateur Dalphond : C'est exactement la même chose. Je suis d'accord avec la façon dont c'est présenté. Je ne partage pas la perception qu'a la sénatrice Batters de ce rapport; ce désaccord a débuté il y a des années et il perdurera certainement jusqu'à ce que nous ayons un autre type de Sénat.

Cela dit, certaines opinions ont été exprimées ici. Le comité a reconnu qu'elles soulèvent des enjeux importants, c'est peut-être le cas. Mais d'écrire que le comité souscrit au témoignage d'un expert, je ne suis pas d'accord. Je pense que c'est également l'argument de la sénatrice Dupuis — il nous arrive quelquefois de cautionner des opinions. Je ne suis pas à l'aise avec ça. Je pense que le rapport devrait être plus factuel, mais j'aime pouvoir offrir un rapport aux gens du public qui veulent lire nos rapports. Je sais qu'il n'y en a pas des millions, mais il y a certainement quelques personnes qui pourraient être intéressées à lire nos rapports. Je veux qu'elles puissent trouver et comprendre un rapport lisible, où elles pourront comprendre ce que nous tentons d'exprimer.

Le président : Puis-je suggérer, alors, qu'on procède paragraphe par paragraphe, en reconnaissant que ce n'est pas l'option privilégiée par la sénatrice Batters? Quand nous arriverons au passage dont il vient d'être question, nous pourrions écrire quelque chose comme « Le comité a reçu le témoignage de » au lieu de tenter de caractériser de façon normative ce que nous avons pensé du témoignage. Cette formulation est un peu plus neutre. Elle n'est peut-être pas aussi riche que ce que j'aurais souhaité, mais je pense que c'est une façon plus équitable de procéder pour produire ce rapport. Je tiens aussi à vous rappeler que nous avons un échéancier à respecter.

[Translation]

Senator Dupuis: I agree with your proposal. However, the second paragraph lists all the witnesses the committee has heard from. I think this is sufficient and that we shouldn't bring up each witness again, for example, in the Election Act or in the Criminal Code. We've already done that; it's all in paragraph 2. That's enough, in my opinion.

[English]

The Chair: Shall we proceed? Any thoughts or changes with respect to paragraph 1? I take it that we're comfortable with paragraph 1 then.

Paragraph 2 provides the list of all the witnesses. Agreed. Thank you, Senator Patterson. You and I are in agreement, at least.

Paragraph 3 — as a first general observation. I'm going to invite Senator Pate to speak to the suggestion she makes here. This is intended to be supplementary, Senator Pate?

Senator Pate: Yes, that's correct.

Senator Batters: On paragraph 3, I had a note that I think we should note that Bill C-47 is 430 pages long.

Senator D. Patterson: What was that? 400 and —

Senator Batters: Thirty.

The Chair: I'm perfectly comfortable with that. I'm in sympathy with Senator Patterson's point of the previous discussion. Is there a specific spot where you would place that? Okay.

Senator Pate: What about in paragraph 4 rather than buried within —

Senator Batters: Sure, that's a good idea. To start out with that. Bill C-47 is 430 pages long period. The committee recommends that these types of amendments should be introduced in separate bills. Sure.

The Chair: We'll put either a sentence or phrasing to capture that point.

Senator D. Patterson: I would say a staggering portion.

The Chair: We will say Senator Patterson would have said, "staggering."

So we're good with the slightly adjusted paragraph 4. How are we with paragraph 3? Eventually we are going to get to

[Français]

La sénatrice Dupuis : Je suis d'accord avec ce que vous proposez. Cependant, dans le deuxième paragraphe, on donne la liste de tous les témoins que le comité a entendus. Je trouve que c'est suffisant et qu'on ne devrait pas renommer chacun des témoins, par exemple, dans la Loi électorale ou dans le Code criminel. On l'a déjà fait; tout se trouve au paragraphe n° 2. Cela suffit, à mon avis.

[Traduction]

Le président : Continuons. Vous avez des réflexions ou des modifications au sujet du paragraphe 1? Alors j'en déduis que le paragraphe 1 nous convient.

Le paragraphe 2 énumère tous les témoins. D'accord. Merci, sénateur Patterson. Vous et moi sommes d'accord, au moins.

Paragraphe 3 : comme première observation générale. J'inviterai la sénatrice Pate à parler de sa suggestion. Il s'agit d'une intervention complémentaire, n'est-ce pas?

La sénatrice Pate : Oui.

La sénatrice Batters : Au paragraphe 3, j'étais d'avis que nous devrions souligner que le projet de loi C-47 compte 430 pages.

Le sénateur D. Patterson : Combien? Quatre cents...

La sénatrice Batters : Trente.

Le président : Cela me convient parfaitement. Je me rallie au point soulevé par le sénateur Patterson durant la discussion précédente. Y a-t-il un endroit précis où vous l'inséreriez? D'accord.

La sénatrice Pate : Que pensez-vous du paragraphe 4 au lieu de l'enfourer dans...

La sénatrice Batters : Excellent, c'est une bonne idée. Commencer par ça. Le projet de loi C-47 compte 430 pages, point. Le comité recommande que ce type de modifications fasse l'objet de projets de loi distincts. D'accord.

Le président : Nous allons ajouter une phrase ou un quelconque énoncé pour exprimer l'idée.

Le sénateur D. Patterson : Je dirais une partie renversante.

Le président : Nous indiquerons que le sénateur Patterson aurait dit « renversant ».

Nous sommes donc d'accord avec la version légèrement modifiée du paragraphe 4. Où en sommes-nous avec le

Senator Pate. Are we okay with 3 as written? Okay. I'm going to accept that Senator Patterson said "agreed" there. Thank you, Senator Patterson.

Senator Pate: I would be fine with this going after paragraph 4 or after paragraph 3, whichever the committee prefers. This is an observation about the piecemeal legislative changes to the Criminal Code. Do you want me to read it out? Okay. So the observation in English is:

The committee has reported in the past about the decades of piecemeal amendments to the *Criminal Code* that result in cumbersome, sometimes repetitive, or inconsistent provisions, and in the need for comprehensive review and reform (see for instance, the committee's 2017 report *Delaying Justice is Denying Justice* at pp. 41 to 43.) The committee reiterates past recommendations that an independent body should undertake a comprehensive review of the *Criminal Code*. The newly revived Law Commission of Canada could undertake such a review, including a study of all provisions in the Code that pertain to violence against women, particularly intimate partner violence and family violence.

That comes from the discussions we had that I raised with Minister Lametti and some of his responses.

The Chair: Comments in relation to this? Agreed? My suggestion would be that maybe you can leave it to us to think what is the best sequence to put it in with respect to the general observations. If it's all right with you, we will contemplate that as a new number, but we will continue with the numbering that appears here so that we don't confuse ourselves, which would take us to the section on the Canada Post Corporation Act. The first paragraph is paragraph 5. Are we comfortable with paragraph 5?

Senator Batters: This is one of the places that says in the last sentence of that paragraph:

The committee agrees with the testimony of Mr. Jonathan Noonan . . . that the amendment will bring this section into constitutional compliance.

That's quite a wide sweeping statement to say given our brief study.

The Chair: Either "received" or we just take out that we said we heard from him.

Senator Dalphond, are you on the same point?

paragraphe 3? La sénatrice Pate finira par avoir la parole. Sommes-nous d'accord avec le libellé actuel du paragraphe 3? D'accord. J'accepterai que le sénateur Patterson a dit « d'accord » ici. Merci, sénateur Patterson.

La sénatrice Pate : Je serais d'accord pour qu'on l'insère après le paragraphe 4 ou après le paragraphe 3, selon la préférence du comité. C'est une observation au sujet des modifications apportées à la pièce au Code criminel. Voulez-vous que je la lise? D'accord.

Le Comité a déjà fait rapport de plusieurs décennies de modifications sporadiques au *Code criminel* qui ont mené à des dispositions complexes et parfois répétitives ou inconsistantes ainsi que de la nécessité d'entreprendre un examen complet et une réforme du *Code* (voir par exemple les pages 47 à 49 du rapport du Comité de 2017 intitulé « Justice différée, justice refusée »). Le Comité réitère sa recommandation qu'un organisme indépendant soit chargé de mener un examen exhaustif du *Code criminel*. La Commission du droit du Canada, nouvellement rétablie, pourrait entreprendre une telle évaluation qui comprendrait une étude de toutes les dispositions du *Code criminel* relatives à la violence envers les femmes, en particulier la violence entre partenaires intimes et la violence familiale.

Cette observation découle des discussions que j'ai eues avec le ministre Lametti, et de certaines de ses réponses.

Le président : Y a-t-il des commentaires à ce sujet? Vous êtes d'accord? Je vous suggérerais de nous laisser le soin de déterminer le meilleur endroit où l'insérer, par rapport aux observations générales. Si cela vous convient, ce paragraphe constituera un nouveau numéro, mais pour éviter toute confusion, nous continuerons avec la numérotation qui apparaît ici, ce qui nous amènerait à la partie visant la Loi sur la Société canadienne des postes. Le premier paragraphe est le paragraphe 5. Est-ce que le paragraphe 5 nous convient?

La sénatrice Batters : C'est l'un des endroits où on lit, à la dernière phrase de ce paragraphe :

Le comité est d'accord avec Jonathan Noonan [...] qui a déclaré lors de son témoignage que cette modification permettra de rendre cette section conforme à la Constitution :

C'est là une affirmation qui a une très grande portée, vu la brièveté de notre étude.

Le président : Soit « reçu », soit nous retirons simplement que nous avons entendu son témoignage.

Sénateur Dalphond, êtes-vous du même avis?

Senator Dalphond: It was exactly on the same sentence. My suggestion was that the committee noticed that the defence counsel for the accused in *Gorman* is of the view that this would bring it into — so that’s his opinion, but not ours.

The Chair: So far are we comfortable with that subject?

[*Translation*]

Senator Dupuis: The question I wanted to ask is this: Do we really need to refer to his testimony and his position on the issue?

I certainly don’t see what referring to that adds of use to the report we have to make. The committee agrees, but I’d be more in favour of deleting this sentence altogether.

[*English*]

The Chair: Let me pose this question: Would you be comfortable with the removal of that sentence? It tracks a small contribution to Senator Batters’ shortening of the report.

Senator Dalphond: Let’s go for that then.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Can I explain why I am making this proposal?

Reference is made to a decision of the Supreme Court of Newfoundland and Labrador. We’re referring to the lawyer for one of the parties, and we’re not in the habit of doing that in a proceeding, whether he won or lost it, for that matter. In this case, I don’t see why this particular decision would be privileged and why it would merit special mention of the lawyer in question.

[*English*]

Senator Batters: I think as the justice minister and officials told us, the reason this part is in the bill is because of that decision. I recognize that the opening sentence in this part refers to that particular court decision, but if we’re going to refer to everyone else, it might seem sort of strange to leave out that person. All the other witnesses that we heard from potentially are referred to in some fashion in this report, so I think it’s fine to just refer to the fact that it was his view because people may be curious to know that the person who brought this issue forward and then as a result — even though it’s only a lower court decision — the federal government is putting this in their budget implementation act to deal with this. I think that’s interesting to know that particular counsel finds this is adequate to deal with that topic.

Le sénateur Dalphond : C’était exactement sur la même phrase. Ma suggestion était que le comité prenne note que l’avocat de l’accusé dans l’affaire *Gorman* est d’avis que cela permettrait de rendre conforme... c’est donc son opinion, pas la nôtre.

Le président : Jusqu’à maintenant, sommes-nous à l’aise avec ce sujet?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : La question que je voulais poser est celle-ci : est-ce qu’on a vraiment besoin de faire référence à son témoignage et à sa position sur la question?

Je ne vois certainement pas ce que le fait d’y faire référence ajoute d’utile au rapport que nous avons à faire. Le comité est d’accord, mais je serais plutôt en faveur que l’on supprime complètement cette phrase.

[*Traduction*]

Le président : Permettez-moi de poser cette question : auriez-vous objection à ce qu’on supprime cette phrase? Elle contribuerait un peu à raccourcir le rapport, comme le souhaite la sénatrice Batters.

Le sénateur Dalphond : Allons-y, d’abord.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Puis-je expliquer la raison pour laquelle je fais cette proposition?

On renvoie à une décision de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador. On fait référence à l’avocat de l’une des parties, et on n’a pas l’habitude de faire cela dans une procédure, qu’il l’ait gagnée ou perdue d’ailleurs. Dans ce cas-ci, je ne vois pas pourquoi on privilégierait cette décision en particulier et pourquoi cela mériterait une mention spéciale sur l’avocat en question.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Je pense que, comme nous l’ont dit le ministre de la Justice et ses fonctionnaires, c’est à cause de cette décision que cette partie se trouve dans le projet de loi. Je reconnais que la première phrase de cette partie mentionne ce jugement particulier, mais si nous faisons référence à tous les autres intervenants, il peut sembler un peu étrange d’omettre cette personne. Comme ce rapport fait d’une manière ou d’une autre référence à tous les autres témoins que nous avons pu entendre, je pense qu’il est bon de simplement mentionner qu’il s’agissait de son opinion, parce que les gens pourraient aimer savoir que cette personne a soulevé ce problème, et qu’en conséquence — même s’il ne s’agit que d’une décision d’un tribunal inférieur — le gouvernement fédéral en tient compte dans sa loi d’exécution budgétaire pour régler le problème. Je

Senator D. Patterson: The committee notes the testimony.

The Chair: Right.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Earlier, I was under the impression that we had agreed to eliminate the names of the witnesses, as we didn't want to personalize the report we were going to present. This is the first name that comes to us in the report.

The same question will arise for the other paragraphs. Can we agree to delete them or not? At that point, there's no question, if we remove this name, of keeping the others.

I thought we said we were going to depersonalize the report on our analysis of Bill C-47.

[*English*]

The Chair: I think the advantage of setting out the names of all the witnesses is that we can refer to, for example, the Assembly of Manitoba Chiefs and we don't have to say who exactly said what, but they're captured in the opening phrases. It strikes me that there is a small expression of appreciation by the committee to people like Mr. Noonan, who set aside time to tell us his point of view, and at least this gets acknowledged. We might not embrace the viewpoint but acknowledge that he communicated to us.

I like that as a respectful way of relating to the witnesses who come. Mr. Noonan probably had clients waiting for him and took the time out of his schedule to share his perspective with us.

Senator Jaffer: We mention Mr. Noonan right at the beginning, so we haven't left him out. We have already mentioned him.

The Chair: I want to make sure we have given everybody a chance to weigh in on these points.

Senator D. Patterson: I hear what Senator Dupuis is saying, but I think the concern expressed by Senator Batters was the idea of agreeing with the testimony. It's as if we accept everything he said. I think neutralizing it would simply be done by saying, "We note the testimony." This was not unimportant since the government relied on it in bringing the provision forward. I think it's okay to say we noted the testimony rather than striking any reference to the witness.

pense qu'il est intéressant de savoir que cet avocat en particulier estime que ça permet de régler le problème.

Le sénateur D. Patterson : Le comité prend note du témoignage.

Le président : Parfait.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Plus tôt, j'avais l'impression qu'on avait convenu d'éliminer les noms des témoins, parce qu'on ne voulait pas personnaliser le rapport qu'on allait présenter. C'est le premier nom qui nous arrive dans le rapport.

La même question va se poser pour les autres paragraphes. Peut-on s'entendre pour décider de les supprimer ou non? À ce moment-là, il n'est pas question, si on enlève ce nom-ci, de garder les autres.

Je croyais qu'on avait dit qu'on allait dépersonnaliser le rapport sur notre analyse du projet de loi C-47.

[*Traduction*]

Le président : Je pense que l'avantage d'énumérer les noms de tous les témoins, c'est de pouvoir se rapporter par exemple à l'Assemblée des chefs du Manitoba sans avoir à préciser exactement qui a dit quoi, mais les noms sont indiqués dans les phrases liminaires. Je remarque que le comité exprime jusqu'à un certain point son appréciation pour les personnes comme M. Noonan, qui nous a consacré du temps pour nous présenter son point de vue, et cela au moins est reconnu. Nous pouvons ne pas être d'accord avec le point de vue, mais reconnaître qu'il nous en a fait part.

Cela me semble un moyen respectueux de créer un lien avec les futurs témoins. M. Noonan a probablement fait attendre des clients pour venir nous communiquer son point de vue.

La sénatrice Jaffer : M. Noonan est mentionné dès le début, alors il n'a pas été laissé de côté. Nous l'avons déjà mentionné.

Le président : Je veux m'assurer que tout le monde a eu l'occasion de se prononcer sur ces questions.

Le sénateur D. Patterson : J'entends ce que dit la sénatrice Dupuis, mais je pense que ce qui préoccupait la sénatrice Batters, c'était l'idée de souscrire au témoignage. C'est comme si nous acceptions tout ce que le témoin a dit. Je pense qu'on pourrait dépersonnaliser la formulation en disant simplement : « Nous prenons note du témoignage. » Il n'était pas sans importance, puisque le gouvernement en a tenu compte dans la présentation de la disposition. Je pense qu'il conviendrait d'écrire que nous avons pris note du témoignage, au lieu de supprimer toute mention du témoin.

In my experience, other committees often do that. They refer to witness testimony so people reading the report can go and look it up in the transcript.

Senator Batters: I was wanting to say in response to Senator Dupuis about that, and I perhaps misunderstood through the translation, but I didn't think that we were anonymizing it after the initial paragraph.

I thought that we weren't going to refer to the people's titles anymore. Jonathan Noonan has a different title at the beginning. It just says "Lawyer with Noonan Piercey," and then in the paragraph we're talking about, it explains his role in this by saying he was "defence counsel for the accused in *R. v. Gorman*." I see those two things as quite different.

I don't think we have to anonymize it later. I can see the advantage of not having the exact same titles as we referred to in section 2 throughout the report. I think that's helpful. But in this case, I think that is helpful to note what his role is in this issue. My main comment on that was to not indicate that the committee agrees with it, but to simply say something like Senator Patterson is talking about where we note the testimony or that sort of thing. Thank you.

The Chair: Senator Dupuis, anything further on this point?

[Translation]

Senator Dupuis: The reason why I'm proposing the reports use de-identifying language is very simple: That's how the reports of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs are usually presented. In this instance, there has been little time to study the bill. However, even when we have the time, witnesses aren't identified, namely because we don't want to appear to give preference to the remarks of some witnesses over others whom the committee wouldn't have had time to hear, among other things. You are as familiar as I am with the list of friends of Senate committees. We're trying to do things differently and expand the range of input we receive. To that end, I think that it's a best practice to remove identifying information. Above all, we mustn't express support for their comments, but we're in agreement on that point.

[English]

The Chair: Let me make a suggestion to test your will on this. The choices are to either simply drop the sentence or to modify it in the language that Senator Patterson suggested. I'm going to invite a show of hands on whether you would be comfortable with Senator Patterson's language, which would then read in the last sentence of paragraph 5: "The committee

D'après mon expérience, d'autres comités le font souvent. Ils mentionnent les témoignages, pour que les lecteurs du rapport soient en mesure d'aller les chercher dans la transcription.

La sénatrice Batters : En réponse à la sénatrice Dupuis à ce sujet, ce que je voulais dire, et j'ai peut-être mal compris l'interprétation, c'est que je ne pensais pas que nous allions anonymiser le rapport après le paragraphe initial.

Je croyais qu'on n'allait plus mentionner les titres des intervenants. Jonathan Noonan a un titre différent au début. On lit simplement « avocat, Noonan Piercey », puis dans le paragraphe dont nous parlons, le rapport explique son rôle en disant qu'il était « l'avocat de l'accusé dans l'affaire *R. v. Gorman* ». C'est pour moi deux choses très différentes.

Je ne pense pas qu'on doive l'anonymiser plus tard. Je peux voir l'avantage de ne pas avoir, tout au long du rapport, exactement les mêmes titres que ceux mentionnés dans la section 2. Je pense que c'est utile. Mais dans ce cas, je pense qu'il est utile d'indiquer quel est son rôle dans cet enjeu. Mon principal commentaire à ce sujet était de ne pas indiquer que le comité était d'accord avec ces propos, mais simplement d'avoir une formulation du genre de celle proposée par le sénateur Patterson, par exemple que nous prenons note du témoignage. Merci.

Le président : Sénatrice Dupuis, avez-vous autre chose à ajouter à ce sujet?

[Français]

La sénatrice Dupuis : La raison très simple pour laquelle je proposais de dépersonnaliser les rapports, c'est parce qu'on le fait d'habitude avec les rapports du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Dans ce cas-ci, on a eu peu de temps pour examiner le projet de loi, mais même quand on a le temps de le faire, on n'identifie pas les témoins, notamment parce qu'on ne veut pas avoir l'air de privilégier le témoignage de certaines personnes par rapport à d'autres qu'on n'aurait pas eu le temps d'entendre, par ailleurs. Vous connaissez aussi bien que moi la liste des amis des comités du Sénat. On essaie de sortir de ces ornières et d'élargir les témoignages que l'on reçoit. Dans ce sens, je pense que c'est une meilleure pratique de ne pas identifier les gens; il ne faut surtout pas soutenir leurs commentaires, mais on est d'accord sur ce point.

[Traduction]

Le président : Permettez-moi de faire une suggestion pour sonder ce que vous souhaitez. On peut soit simplement supprimer la phrase, soit la modifier dans le sens proposé par le sénateur Patterson. Je vais vous demander de voter à main levée sur la proposition du sénateur Patterson, qui formulerait ainsi la dernière phrase du paragraphe 5 : « Le comité prend note du

notes the testimony of Mr. Jonathan Noonan, who was the defence counsel for the accused in *R. v. Gorman*.”

I would include, if you would accept this, Senator Patterson: “to the effect that the amendment would bring this section into constitutional compliance.”

How many of you would be comfortable having the sentence remain in that language? How many of you would be opposed to that and would prefer the sentence removed? Six to two. I’m going to suggest that we include the sentence, but in the way in which it was modified by Senator Patterson and noodled slightly by me.

Paragraph 6. Are we comfortable with paragraph 6?

Senator Dalphond: The first sentence is coming too fast or is necessary. The point is that, “The committee notes that the restrictions on the ability to open mail” And then, “Furthermore, these rules prevent police from searching . . .” — that’s the point.

And it says, “The committee recognizes that this amendment raises important issues pertaining to Canadians’ rights to privacy . . .” when we just said before that we think that it seems to be okay.

I was wondering if there was a contradiction there?

The Chair: Are you inclined to suggest that we just remove that sentence?

Senator Dalphond: We could live without it, but if you want to move it somewhere else, I don’t know.

Senator Klyne: Are we saying it’s okay? Maybe it needs a couple of words. I don’t think it’s okay to include different privacy protections for letters compared to non-letter mail. That almost needs a recommendation or an observation there.

I know what Senator Dalphond is saying in the end, that we state that. But previously, we state it’s okay. Well, it’s not okay. You can infer if you follow as much as we have here.

The Chair: I wonder if it’s possible, Senator Dalphond, to take that sentence, attach it at the end of paragraph 6 but begin by saying, “At the same time, the committee recognizes this amendment raises important issues regarding privacy,” et cetera. Is that helpful?

Senator Dalphond: Which amendment?

témoignage de M. Jonathan Noonan, qui était l’avocat de l’accusé dans *R. c. Gorman*. »

Et j’ajouterais ceci, si vous êtes d’accord, sénateur Patterson : « voulant que cette modification permettra de rendre cette section conforme à la Constitution ».

Combien d’entre vous accepteraient qu’on garde ce libellé? Combien s’y opposeraient et préféreraient qu’on supprime la phrase? Six contre deux. Je propose donc d’inclure la phrase, mais de la manière dont elle a été modifiée par le sénateur Patterson et légèrement retouchée par moi.

Passons au paragraphe 6. Sommes-nous à l’aise avec le paragraphe 6?

Le sénateur Dalphond : Je me demande si la première phrase n’arrive pas trop vite, ou si elle est vraiment nécessaire. Le problème, c’est qu’on lit « Le comité note que les restrictions imposées sur l’ouverture du courrier [...] », et ensuite « De plus, ces règles empêchent la police d’ouvrir et de saisir [...] »

Et on voit ensuite : « Le comité reconnaît que cette modification soulève d’importantes questions relatives au droit des Canadiens à la protection de la vie privée [...] », alors que nous venons de dire que cela nous semble approprié.

N’y a-t-il pas là une contradiction?

Le président : Aimerez-vous suggérer qu’on supprime simplement cette phrase?

Le sénateur Dalphond : On pourrait s’en passer, mais vous pourriez aussi la déplacer, je ne sais pas.

Le sénateur Klyne : Sommes-nous en train de dire que ça va? Peut-être que cela a besoin de quelques mots. Je ne pense pas qu’il soit acceptable de différencier les mesures de protection de la vie privée qui s’appliquent aux lettres et celles qui visent le courrier autre que les lettres. Cette question mérite presque une recommandation ou une observation.

Je sais ce que veut dire le sénateur Dalphond en fin de compte. Mais auparavant, nous disons que c’est adéquat. Eh bien, ce n’est pas adéquat. On peut le déduire si on suit le dossier autant que nous l’avons fait ici.

Le président : Serait-il possible, sénateur Dalphond, d’ajouter cette phrase à la fin du paragraphe 6, mais de commencer en disant : « En même temps, le comité reconnaît que cette modification soulève d’importantes questions relatives au droit à la protection de la vie privée », etc. Est-ce que cela serait utile ?

Le sénateur Dalphond : Quelle modification?

The Chair: Sorry, the Canada Post Corporation Act amendment.

Senator Dalphond: Yes, but this amendment raises important issues. I don't think we have concerns about inspecting the parcels. What we have, maybe, concerns inspecting the letters. The amendment only addresses parcels, not letters. So the amendment doesn't raise concerns.

Further amendment could raise concerns, but not the one we have before us. That's what my point is. I just want to understand what the message is.

The Chair: The argument is what would make the most sense is to take it out. Are we comfortable with that? All in favour of just removing that one sentence? Agreed. Thank you. Thank you, Senator Dalphond.

Paragraph 7 is a reference to the Canadian Association of Chiefs of Police. We quote this one on the second page of the document. Are you comfortable to have that included in the report?

I think you might have lost out on this one, Senator Dupuis. I think there is a sentiment that it should remain.

Paragraph 8, this is one where we express a normative view of what we think of the testimony. Shall we use a phrase such as "The committee noted the testimony" again? Are you comfortable with that language?

Senator Jaffer: May I ask that where we say things such as that, we just accept it as noted and the analyst will make the changes?

The Chair: There are only two or three more spots. Are we comfortable with paragraph 8 otherwise? Thank you.

Paragraph 9, this is another example that was pointed out by Senator Jaffer. We will make adjustments there.

Are you comfortable with paragraph 9 of the report?

[*Translation*]

Senator Dupuis: What exactly does paragraph 9 say?

Senator Dalphond: The proposal is to replace all the instances with "notes."

Senator Dupuis: Okay. I'll check. Thank you.

[*English*]

The Chair: I think that's correct. We're trying to neutralize that. That would begin, "The committee also noted the testimony."

Le président : Désolé, la modification à la Loi sur la Société canadienne des postes.

Le sénateur Dalphond : Oui, mais cet amendement soulève des questions importantes. Je ne crois pas que l'inspection des colis nous préoccupe. Ce qui nous préoccupe, c'est peut-être l'inspection des lettres. L'amendement ne concerne que les colis, pas les lettres. Il ne pose donc pas de problème.

D'autres amendements pourraient poser des problèmes, mais pas celui que nous avons sous les yeux. C'est ce que je veux dire. Je veux juste comprendre le message.

Le président : L'argument le plus logique est de supprimer cet amendement. Cela nous convient-il? Tout le monde convient-il de supprimer cette phrase? D'accord. Merci. Merci, sénateur Dalphond.

Le paragraphe 7 renvoie à l'Association canadienne des chefs de police. Nous citons sa déclaration à la deuxième page du document. Êtes-vous d'accord pour l'inclure dans le rapport?

Je crois que vous avez peut-être perdu sur ce point, sénatrice Dupuis. Je crois que tout le monde convient de le conserver.

Au paragraphe 8, nous exprimons un point de vue normatif sur ce que nous pensons du témoignage. Devrions-nous utiliser à nouveau une phrase telle que « Le comité a pris note du témoignage »? Êtes-vous à l'aise avec cette formulation?

La sénatrice Jaffer : Puis-je demander que lorsque nous disons des choses comme cela, nous les acceptons simplement comme notées et que l'analyste fasse les changements?

Le président : Il ne reste que deux ou trois points. Sommes-nous à l'aise avec le paragraphe 8? Merci.

Le paragraphe 9 est un autre exemple qui a été rappelé par la sénatrice Jaffer. Nous ferons les ajustements nécessaires.

Êtes-vous à l'aise avec le paragraphe 9 du rapport?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Au paragraphe n° 9, qu'est-ce qu'on dit exactement?

Le sénateur Dalphond : On propose de remplacer tous les mots par « note ».

La sénatrice Dupuis : D'accord, je vais vérifier; merci.

[*Traduction*]

Le président : Je crois que c'est exact. Nous essayons de rendre la formulation plus neutre. Cela commencerait par « Le comité a également pris note du témoignage ».

We adjusted that already in paragraph 10. Are we okay with paragraph 9, though?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much. Paragraph 10, this is, again, a factual statement, the requests from the Assembly of Manitoba Chiefs. Are we okay with paragraph 10? The officials were ahead of us on this one.

Now we say in paragraph 11, “The committee therefore recommends that Parliament and the Government of Canada give urgent attention to addressing these concerns.”

Senator Dalphond: My question is about this paragraph and the following one. Are we offering an option or are we asking to do something else? I wasn't sure. Paragraph 11 seems to say that we recommend the government give attention to these concerns, those we describe above. Then the next paragraph is that we recommend to amend section 41(1). Is that the answer to the concerns or is that an answer to something else? I'm just trying to find out.

The Chair: I have a thought on that, but I'm going to invite Senator Batters, who is next on the list.

Senator Batters: I would be okay with leaving paragraph 11 in, but I don't think that given the limited study that we've had on this issue that we should include anything like paragraph 12 that's currently there. We just have not heard enough evidence to make such a recommendation. We may be in favour of that. It's very possible that may be basically what Senator Dalphond's bill is, so we're then signing off that our committee recommends that sort of a bill be implemented before we ever even study it.

The Chair: Other thoughts? I see Senator Tannas nodding. That is a compelling intervention. Thank you, Senator Tannas.

The nice thing about paragraph 11 is that the earlier paragraphs do note the problem with respect to letters. In a certain way, in a more all-encompassing recommendation, we capture that point in a more general way rather than being so specific that it might create problems.

Let's see if we're comfortable with paragraph 11 and dropping paragraph 12.

Hon. Senators: Agreed.

Nous avons déjà ajusté cela au paragraphe 10. Sommes-nous à l'aise avec le paragraphe 9, cependant?

Des voix : Oui.

Le président : Merci beaucoup. Au paragraphe 10, il s'agit encore une fois d'une déclaration factuelle, une demande de l'Assemblée des chefs du Manitoba. Sommes-nous à l'aise avec le paragraphe 10? Les fonctionnaires nous ont devancés sur ce point.

Nous disons maintenant au paragraphe 11 : « Le comité recommande donc que le Parlement et le gouvernement du Canada s'intéressent de toute urgence à ces questions afin de les régler. »

Le sénateur Dalphond : Ma question porte sur ce paragraphe ainsi que sur le suivant. Est-ce que nous offrons une option ou est-ce que nous demandons qu'une autre chose soit faite? Je n'étais pas sûr. Le paragraphe 11 semble dire que nous recommandons au gouvernement de prêter attention à ces préoccupations, celles que nous décrivons ci-dessus. Le paragraphe suivant dit que nous recommandons d'amender le paragraphe 41(1). Est-ce la réponse aux préoccupations ou est-ce une réponse à quelque chose d'autre? J'essaie simplement de le savoir.

Le président : J'ai une idée à ce sujet, mais je vais inviter la sénatrice Batters, qui est la prochaine sur la liste, à parler.

La sénatrice Batters : Je serais d'accord pour laisser le paragraphe 11, mais je crois qu'étant donné l'étude limitée que nous avons eue sur cette question, nous ne devrions pas inclure quelque chose comme le paragraphe 12 tel qu'il est actuellement. Nous n'avons tout simplement pas entendu suffisamment de témoignages pour faire une telle recommandation. Nous pourrions y être favorables. Il est très possible que ce soit essentiellement ce que prévoit le projet de loi du sénateur Dalphond, de sorte que nous approuvons le fait que notre comité recommande la mise en œuvre de ce type de projet de loi avant même de l'avoir étudié.

Le président : D'autres idées? Je vois le sénateur Tannas qui acquiesce. C'est une intervention convaincante. Merci, sénateur Tannas.

Ce qui est bien avec le paragraphe 11, c'est que les paragraphes précédents font état du problème concernant les lettres. D'une certaine manière, dans une recommandation plus générale, nous présentons cet élément de façon plus générale plutôt qu'avec tant de précision que cela pourrait donner lieu à des problèmes.

Voyons si nous sommes à l'aise avec le paragraphe 11 et si nous abandonnons le paragraphe 12.

Des voix : D'accord.

The Chair: Thank you.

Paragraph 13 is a complicated one. We've heard a lot of — Oh, sorry, Senator Batters.

Senator Batters: I have a question about that. No, we didn't hear anything about that, actually.

The Chair: I didn't even get my sentence out.

Senator Batters: Sorry. Isn't this the part that actually takes out "defender of the faith"? That's something that has received some media attention on this particular changing of the royal style and title for King Charles III. If that is the case, we should at least note it.

We did not have any testimony or evidence about that — yet again. That's another reason that it's not the best way to do it — to have such a thing in a budget implementation act where we have very little time.

The Chair: Comments or thoughts on this point? We should, in a sense, say more?

Senator Tannas: It effectively deletes "defender of the faith," right? Does it change anything else? Because if not, we could say it deletes "defender of the faith." That's the truth.

Senator Dalphond: Does it do anything about the Crown?

Senator Tannas: Is there more that got changed?

[*Translation*]

Senator Dupuis: Here is my question. Were we not advised that King Charles III no longer wishes to use the phrase "defender of the faith"? Isn't that why this change is being made here? It needs to be said. We can't just include this phrase that means absolutely nothing, because the bill accepts the new title adopted by the King.

I'd like you to verify that information, because we heard that it was in response to a desire expressed by King Charles III to bear that title.

[*English*]

Senator Clement: I want to say I agree with Senator Dupuis on that; that was my understanding as well.

Le président : Merci.

Le paragraphe 13 est compliqué. Nous avons entendu beaucoup de... Oh, pardon, sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : J'ai une question à ce sujet. Non, nous n'avons rien entendu à ce sujet, en fait.

Le président : Je n'ai même pas réussi à prononcer ma phrase.

La sénatrice Batters : Désolée. N'est-ce pas la partie qui supprime « défenseur de la foi »? C'est quelque chose qui a attiré l'attention des médias sur ce changement particulier du titre royal de Charles III. Si c'est le cas, nous devrions au moins le noter.

Là encore, nous n'avons pas entendu de témoignage ou d'argument à ce sujet. C'est une autre raison pour laquelle ce n'est pas la meilleure façon de procéder que d'avoir une telle chose dans une loi d'exécution du budget, dans le cadre de laquelle nous avons très peu de temps.

Le président : Observations ou réflexions sur ce point? Devrions-nous, en quelque sorte, en dire plus?

Le sénateur Tannas : Cela supprime effectivement « défenseur de la foi », n'est-ce pas? Est-ce que cela change quelque chose d'autre? Parce que si ce n'est pas le cas, nous pourrions dire qu'il supprime « défenseur de la foi ». C'est la vérité.

Le sénateur Dalphond : Est-ce que cela change quelque chose pour la Couronne?

Le sénateur Tannas : Y a-t-il d'autres changements?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Ma question est la suivante. On n'a pas eu l'information selon laquelle c'est la volonté du roi Charles III de ne plus utiliser les termes « défenseur de la foi »; ce n'est pas pour cette raison qu'on a apporté cette modification ici? Dans ce sens, il faut qu'on le dise. On ne peut pas juste avoir cette phrase qui ne dit absolument rien, parce que le projet de loi accepte la nouvelle désignation que le roi s'est donnée.

Je vous demanderais de vérifier l'information, parce que c'est l'information qui a circulé, à savoir que c'était pour répondre à l'expression de la volonté du roi Charles III d'être désigné ainsi.

[*Traduction*]

La sénatrice Clement : Je tiens à dire que je suis d'accord avec la sénatrice Dupuis à cet égard; c'est aussi ce que j'avais compris.

I did try to engage with the minister on that point, but he was unable to answer the question because it wasn't within his purview. I think we should be careful what we say here. If it is at the request of King Charles, that should be stated.

Senator Dalphond: I'm not a big follower of the monarchy, but I think it was asked to His Majesty if you will agree that we remove that because in the U.K., it's still "defender of the faith," I think.

[*Translation*]

I think the King agreed that those words would not be used in Canada.

[*English*]

The Chair: I think we've gone a little outside the committee's source of learning to try to articulate this. I don't disagree with Senator Batters' point, but it seems to create a little bit of a problem as to whether this is some unilateral initiative or was it motivated by some other source? Are we pinning it on somebody — the government? Are we pinning it on the King? It's my suggestion, unless you want to make a different course, that we not make a reference to the "defender of the faith" point in this report.

That's my point of view on it.

Senator Batters: Can we find out what this actually does? I think that's important. If we're going to note it in our report, I'd like to know what it does. Maybe it's right in the act that it eliminates "defender of the faith."

Senator Boisvenu: From royal history —

[*Translation*]

— Charles III will no longer be the defender of the faith in Canada.

[*English*]

The Chair: I think both Senator Boisvenu and the analysts are right that has been removed from the title in the legislation. The difficulty is that, in leaving it hanging like that, if it's true that the King was comfortable with or even asked for this to be removed, it seems a little awkward for us to not articulate that so that it's not some strange and unfortunate curiosity that we leave in the report.

Senator Tannas: Say what it does, and then say that we did not undertake to receive any witnesses or — whatever we want to say — that we just didn't get to this and didn't do anything with it.

J'ai essayé d'en parler avec le ministre, mais il n'a pas pu répondre à la question parce qu'elle n'était pas de son ressort. Je crois que nous devrions faire attention à ce que nous disons ici. Si c'est à la demande du roi Charles, il faut le préciser.

Le sénateur Dalphond : Je ne suis pas un grand adepte de la monarchie, mais je crois qu'on a demandé à Sa Majesté si elle accepterait que nous supprimions cette mention parce qu'au Royaume-Uni, c'est toujours « défenseur de la foi », je crois.

[*Français*]

Je pense que le roi était d'accord pour qu'on n'utilise pas ces mots au Canada.

[*Traduction*]

Le président : Je crois que nous dépassons un peu la teneur de notre savoir pour ce qui est de formuler cela. Je ne m'oppose pas à ce que dit la sénatrice Batters, mais cela semble être un peu difficile de savoir s'il s'agit d'une initiative unilatérale ou si elle a été motivée par une autre source. Est-ce que nous mettons cela sur le dos de quelqu'un — le gouvernement? Est-ce que nous l'attribuons au roi? Je propose, à moins que vous ne souhaitiez changer de cap, que nous nous abstenions de mentionner l'aspect « défenseur de la foi » dans ce rapport.

C'est mon opinion.

La sénatrice Batters : Pouvons-nous savoir ce que cela fait réellement? Je crois que c'est important. Si nous devons le mentionner dans notre rapport, j'aimerais savoir à quoi ça sert. C'est peut-être dans la loi qu'on élimine le « défenseur de la foi ».

Le sénateur Boisvenu : Dans la tradition royale...

[*Français*]

— Charles III ne sera plus le défenseur de la foi au Canada.

[*Traduction*]

Le président : Je crois que le sénateur Boisvenu et les analystes ont raison de dire que cette expression a été supprimée du titre dans la loi. Le problème, c'est qu'en le laissant ainsi en suspens, s'il est vrai que le roi était à l'aise avec cette suppression ou qu'il l'a même demandée, il semble un peu maladroit de notre part de ne pas l'articuler pour que ce ne soit pas une curiosité étrange et malheureuse que nous laissons dans le rapport.

Le sénateur Tannas : Dites ce qu'il en est, puis dites que nous n'avons pas entrepris d'entendre des témoins ou — n'importe quoi d'autre —, et que nous n'avons tout simplement pas abordé cette question, que nous n'avons rien fait à ce sujet.

The Chair: That might be fair. What we would then do is conclude this by saying, “which removes the reference in the title to ‘defender of the faith.’ The committee did not pursue or receive evidence in relation to this amendment.”

Are you comfortable with that or something close to it?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, Senator Tannas. That was very helpful.

Now we’re moving on to paragraph 14, and this is the criminal interest rate components. Are we comfortable with paragraph 14?

Senator Batters: On this — since we’ve been so detailed about all these other witnesses, areas of questioning and things like that — when we had witnesses in front of us, I asked about this. First of all, I referenced Senator Ringuette’s bill, which I think is fair to probably include somewhere in this paragraph given that she brought that bill forward many times over many years. There’s no reference to it in here. That would be important to do.

Also, I asked in questioning about bridge financing and the fact that even though this was being passed — and bridge financing or bridge mortgages could absolutely be included as criminal interest rate percentage. Then when I initially asked about this — and that actually got some media attention — that cabinet could pass an exemption after we’re being asked to pass this in the budget implementation act. We wouldn’t necessarily know before we pass this whether that was to be included in this. That’s something many Canadians could be affected by.

So I think we should put a reference to this bridge financing issue somewhere in here and also about Senator Ringuette’s bill.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I think that the committee’s report should stick to the questions — The committee report can’t refer to each point raised during the committee meetings on all of those issues.

I think that what’s in paragraph 14 is sufficient. It explains the matter very well. I don’t see why we would add a point raised by a committee member. Otherwise, we’ll all be trying to have the report mention some point that we made. That is not the purpose of the report, in my opinion.

Le président : C’est peut-être juste. Ce que nous ferions alors, c’est conclure en disant « ce qui supprime la référence au “défenseur de la foi” dans le titre. Le comité n’a pas recherché ou reçu des preuves concernant cet amendement. »

Êtes-vous à l’aise avec cela ou quelque chose d’analogue?

Des voix : Oui.

Le président : Merci, sénateur Tannas. C’était très utile.

Nous passons maintenant au paragraphe 14, qui porte sur les composantes du taux d’intérêt criminel. Sommes-nous à l’aise avec le paragraphe 14?

La sénatrice Batters : À ce sujet — puisque nous avons visé tant de détails au sujet de tous les autres témoins, les domaines des questions et d’autres choses du genre — lorsque nous avons eu des témoins devant nous, j’ai posé des questions à ce sujet. Tout d’abord, j’ai mentionné le projet de loi de la sénatrice Ringuette, que je crois qu’il est juste d’inclure quelque part dans ce paragraphe, étant donné qu’elle a présenté ce projet de loi à maintes reprises au fil des ans. Il n’y a aucune mention de ce projet dans ce paragraphe. Il serait important de le mentionner.

Par ailleurs, j’ai posé des questions sur le financement provisoire et sur le fait que, même si le projet de loi a été adopté, il y aurait certainement lieu d’inclure le financement provisoire ou les prêts hypothécaires provisoires dans la catégorie des taux d’intérêt criminels. Ensuite, quand j’ai posé ma première question à ce sujet — qui a d’ailleurs attiré l’attention des médias —, le fait que, comme le Cabinet pourrait adopter une exemption après qu’on nous a demandé d’adopter cette mesure dans la loi d’exécution du budget, nous ne saurions pas forcément avant d’adopter cette loi si cette exemption figurera dans le texte. C’est quelque chose qui pourrait toucher de nombreux Canadiens.

Je crois donc que nous devrions mentionner la question du financement provisoire quelque part dans le projet de loi, ainsi que le projet de loi de la sénatrice Ringuette.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je pense que le rapport du comité devrait s’en tenir à des questions... Dans le rapport du comité, on ne peut pas faire référence à chaque argument qui a été soulevé durant les séances du comité sur l’ensemble de ces questions.

Je pense que ce qui figure au paragraphe n° 14 est suffisant. Cela explique très bien de quoi il s’agit. Je ne vois pas pourquoi on ajouterait à cela un argument soulevé par un membre du comité. Sinon, on en vient tous à essayer de retrouver dans le rapport un argument que l’on a soumis. Ce n’est pas l’objet du rapport, à mon avis.

[English]

The Chair: How many would be in favour of adding a paragraph or reference along the lines that Senator Batters proposed? How many would be opposed to that?

It looks like a majority would like to see a sentence crafted that makes reference to concerns about payday loans, particularly bridge financing.

Senator Batters: [Technical difficulties] says, “. . . Governor in Council, by regulation, to fix a limit on the total cost of borrowing under a payday loan agreement or to exempt bridge financing.”

That could be a way to work it in at the end of paragraph 14

The Chair: You said, “exempt bridge financing.”

Senator Batters: “Or to exempt bridge financing.”

The Chair: Are we comfortable with that? Senator Patterson, I need you to say, “Yes.” Thank you. Agreed? Thanks.

Paragraph 15 is a paragraph that runs to two or three sentences. This is a location where Senator Pate has an observation that would supplement this paragraph with another sentence or two highlighted in yellow in what was distributed to me, and I think others have it.

Could I invite, first, a consideration of the first part of the paragraph, and then invite Senator Pate to speak about the supplementary language she proposes? Are you comfortable with the earlier references in the first three or so sentences of this paragraph? Let’s consider that as a “yes.”

Senator Pate, would you like to speak to the supplementary language you would like to see added?

Senator Pate: Predominantly, my recollection is, and from the information we have, it was in response to questions to Mr. Radley from Senator Simons and Senator Patterson and I added one at the end, but talking about the fact that this doesn’t fully address the issue. The bill only reduces the criminal interest rate from 47% to 35%. The point is to add in the number of people who will still be subject to these high interest rates.

I can read out the additional two sentences, if you’d like. Could I suggest we add:

Even with the amendments made to the criminal rate of interest — reducing it from 47% to 35% — too many of the most economically marginalized individuals will remain

[Traduction]

Le président : Combien de personnes approuveraient l’ajout d’un paragraphe ou d’une mention dans le sens proposé par la sénatrice Batters? Combien s’y opposeraient?

Il semble qu’une majorité aimerait qu’une phrase soit rédigée pour faire mention des préoccupations concernant les prêts sur salaire, en particulier le financement provisoire.

La sénatrice Batters : [Difficultés techniques] que le « [...] gouverneur en conseil de fixer, par règlement, une limite au coût total de l’emprunt dans le cadre d’une convention de prêt sur salaire ou exempter le financement provisoire. »

Cela pourrait être un moyen de l’intégrer à la fin du paragraphe 14.

Le président : Vous avez dit « exempter le financement provisoire ».

La sénatrice Batters : « Ou exempter le financement provisoire ».

Le président : Sommes-nous à l’aise avec cela? Sénateur Patterson, j’ai besoin que vous disiez « oui ». Merci. Vous êtes d’accord? Merci.

Le paragraphe 15 est un paragraphe de deux ou trois phrases. C’est un endroit où la sénatrice Pate propose de remplacer une partie de ce paragraphe par une ou deux autres phrases surlignées en jaune dans ce qui m’a été distribué, et je crois que d’autres l’ont.

Puis-je vous inviter à examiner d’abord la première partie du paragraphe, puis à inviter la sénatrice Pate à parler de la formulation qu’elle propose? Êtes-vous à l’aise avec les deux ou trois premières phrases de ce paragraphe? Considérons cela comme un « oui ».

Sénatrice Pate, aimeriez-vous parler du libellé supplémentaire que vous proposez d’ajouter?

La sénatrice Pate : Je me souviens surtout, et d’après les renseignements dont nous disposons, que c’était en réponse à des questions posées à M. Radley par la sénatrice Simons et le sénateur Patterson, et j’en ai ajouté une à la fin, mais je parlais du fait que le projet de loi n’aborde pas entièrement la question. Le projet de loi ne fait que réduire le taux d’intérêt criminel de 47 % à 35 %. Il s’agit ici de mentionner le nombre de personnes qui seront toujours soumises à ces taux d’intérêt élevés.

Je peux vous lire les deux phrases supplémentaires, si vous voulez. Je propose d’ajouter :

Cependant, même avec les amendements apportés au taux d’intérêt criminel — le réduisant de 47 % à 35 % —, trop de personnes parmi les plus marginalisées sur le plan

isolated from these institutions or other reliable sources of credit and are likely to remain trapped in cycles of debt. The committee recommends that further study be undertaken into other ways in which the government may further assist the most economically marginalized to escape poverty.

The Chair: Are we agreed?

Senator Batters: Thank you, Senator Pate. I'm in general agreement with this, but I wonder about the second last line, which says: "The committee recommends that further study be undertaken . . ." It seems a little unclear as to whether our committee would be undertaking that study or the government, and I think you mean to have the government. Perhaps it should say, "The committee recommends that the government undertake further study" if that's right?

The Chair: Very good suggestion. Are we comfortable with this set of sentences being amended as Senator Batters proposed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. We're now at Division 39, the Canada Elections Act, and paragraph 16.

Senator Tannas: I don't think I misunderstood this section in particular, but I think if we're telling the truth on paragraph 16, we should end it where it says, "eligible political parties." There's an amendment here to provide for this national, uniform, exclusive and complete regime, and we're doing it by simply declaring that it exists. Right? At some point, we have to say what has gone on here is absurd. We can say that by declaring — because that's all the thing does; the only thing it does is declare that what is already there exists. It would be nice to highlight the silliness of this. It's insulting.

Senator D. Patterson: After the big hole that's left for fentanyl in the Canada Post provisions, this is also a big fraud. I was really disappointed in the evidence. I like what Senator Tannas has said. Let's tell it like it is; let's not euphemize this. Let's not let the government pretend something that is fiction. I'd like to see stronger language in here.

The Chair: Do you have some specific language on where you would like it to go?

Senator Tannas: I had a comma after "eligible political parties": It reads:

This section amends the Canada Elections Act to provide for a national, uniform, exclusive and complete regime for the collection, use, disclosure, retention, and disposal of

économique resteront isolées de ces institutions ou d'autres sources fiables de crédit et risquent de rester piégées dans des cycles d'endettement. Le comité recommande que plus d'étude soit entrepris sur autres moyens par lesquels le gouvernement pourrait aider davantage les personnes les plus marginalisées sur le plan économique à échapper à la pauvreté.

Le président : Sommes-nous d'accord?

La sénatrice Batters : Merci, sénatrice Pate. Je suis d'accord dans l'ensemble, mais je m'interroge sur l'avant-dernière ligne, qui dit : « Le comité recommande que plus d'étude soit entrepris... » Ce n'est pas très clair si c'est notre comité qui entreprendrait cette étude ou le gouvernement, et je crois que vous voulez dire que c'est le gouvernement. Peut-être qu'il faudrait dire : « Le comité recommande que le gouvernement entreprenne une étude plus approfondie », n'est-ce pas?

Le président : Très bonne proposition. Sommes-nous d'accord pour que ces phrases soient modifiées comme la sénatrice Batters l'a proposé?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. Nous en sommes maintenant à la section 39, la Loi électorale du Canada, et au paragraphe 16.

Le sénateur Tannas : Je ne crois pas avoir mal compris cet article en particulier, mais, à mon avis, si nous disons la vérité au paragraphe 16, nous devrions le terminer à « renseignements personnels par ceux-ci ». Il y a ici un amendement qui prévoit un régime national, uniforme, exclusif et complet, et nous le faisons en déclarant simplement qu'il existe. N'est-ce pas? À un moment donné, nous devons dire que ce qui s'est passé ici est absurde. Nous pouvons le dire en déclarant... c'est tout ce que ce paragraphe fait; la seule chose qu'il fait est de déclarer que ce qui existe déjà existe. Il serait bon de souligner l'absurdité de tout cela. C'est insultant.

Le sénateur D. Patterson : Après le grand trou laissé pour le fentanyl dans les dispositions concernant Postes Canada, ceci est également d'une grande fraude. J'ai été vraiment déçu par les preuves. J'aime ce qu'a dit le sénateur Tannas. Disons les choses telles qu'elles sont; pas d'euphémismes. Ne laissons pas le gouvernement prétendre quelque chose qui est faux. J'aimerais voir ici une formulation plus forte.

Le président : Avez-vous une formulation précise de ce que vous aimeriez voir?

Le sénateur Tannas : J'ai mis une virgule après « par ceux-ci ». Le texte se lit comme suit :

Cette section modifie la Loi électorale du Canada pour établir un régime national, uniforme, exclusif et complet applicable aux partis politiques enregistrés et aux partis admissibles relativement à la collecte, à l'utilisation, à la

personal information by federal registered or eligible political parties —

— comma by declaring that such a regime already exists.

When it doesn't. But that's what they do. They actually say at the bottom, and it exists.

Senator D. Patterson: There you have it.

Senator Tannas: Such a regime already exists.

Senator D. Patterson: When it doesn't.

Senator Tannas: When it doesn't. I don't think we want to say that, but we sort of do, in paragraph 18, because we return to it, and say, "Why don't you actually develop something?"

The Chair: Are we comfortable with the addition of the six words that Senator Tannas proposed?

Senator Batters: I'm okay with that for paragraph 16. But I'm not okay in the least with paragraph 18.

The Chair: One at a time. For paragraph 16, are we good with this addition?

[Translation]

Senator Dupuis: I am not an expert on the Canada Elections Act. What exactly does paragraph 16 mean? It states that the section amends something, but it's something that — I just want some clarification as to what is meant by that sentence. I'm not objecting to it in any way, but it would be good if we could say precisely what we mean.

[English]

Senator Tannas: It's very hard to explain what is so absurd. It really is.

[Translation]

Senator Dupuis: You all understood my question. It seems so absurd to anyone who is not familiar with the issue. It's an extremely important issue concerning democracy and political parties. No matter what we intend to say to the government about that, it needs to be stated as clearly as possible.

[English]

The Chair: At this point, we're just making a statement, at least. Are we comfortable making this statement in paragraph 16? Agreed?

communication, à la conservation et au retrait de renseignements personnels par ceux-ci...

... virgule, en déclarant qu'un tel régime existe déjà.

Alors que ce n'est pas le cas. Mais c'est ce qu'ils font. Ils disent plus bas qu'il existe.

Le sénateur D. Patterson : Voilà.

Le sénateur Tannas : Un tel régime existe déjà.

Le sénateur D. Patterson : Alors qu'il n'existe pas.

Le sénateur Tannas : Alors qu'il n'existe pas. Je ne crois pas que nous voulons dire cela, mais nous le faisons en quelque sorte au paragraphe 18, parce que nous y revenons et que nous disons : « Pourquoi n'élaborez-vous pas quelque chose? »

Le président : Sommes-nous à l'aise avec l'ajout des sept mots proposés par le sénateur Tannas?

La sénatrice Batters : Je suis d'accord pour le paragraphe 16. Mais je ne suis pas du tout d'accord en ce qui concerne le paragraphe 18.

Le président : Un à la fois. Pour le paragraphe 16, sommes-nous d'accord en ce qui concerne cet ajout?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Je ne suis pas spécialiste de la Loi électorale du Canada. Qu'est-ce qu'on veut dire au paragraphe n° 16 exactement? On dit que la section modifie quelque chose, mais c'est quelque chose que... Je veux juste préciser : qu'est-ce qu'on veut dire avec cette phrase? Ce n'est pas que je m'oppose à cela — pas du tout —, mais si on pouvait être clair dans ce que l'on veut dire.

[Traduction]

Le sénateur Tannas : C'est très difficile d'expliquer ce qui est si absurde. C'est vraiment le cas.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Vous avez tout compris à ma question. Cela semble tellement absurde pour quelqu'un qui ne connaît pas bien la question... C'est une question extrêmement importante sur le plan de la démocratie et des partis politiques. On doit être le plus limpide possible sur ce que l'on veut dire au gouvernement là-dessus.

[Traduction]

Le président : À ce stade, nous ne faisons qu'une déclaration. Sommes-nous d'accord pour faire cette déclaration au paragraphe 16? D'accord?

Senator Dalphond: I think “to provide for a national, uniform, exclusive and complete regime” for the correction, I think that is taken from the bill, so we could have the quotes.

The Chair: Are we in agreement, then, with respect to the slightly amended paragraph 16?

Senator Clement: I just want to go back to Senator Dupuis’ point. For us, we’re here and we’ve listened to this, so we can understand it. But for somebody reading it, are they going to be able to understand that we’re making a statement?

The Chair: You want to make a bigger statement now.

Senator Tannas: There is a point at which, I think —

Senator Clement: I use sarcasm all the time. I don’t always get it.

Senator Tannas: If we go any further, all we’re doing is helping the B.C. court. This is all designed to somehow strong-arm the B.C. court away. If we say it doesn’t exist or that we found no evidence that it exists, I don’t know. Do we want to do that? Did we really follow that? Did we dive that deep into it or did we all just kind of roll our eyes? I don’t know. I’m happy for more because it really goes to doing the work that needs to be done. This needs to be a bill, and there’s a bill coming that it could actually go into.

Somewhere in here we have to talk about the Privacy Commissioner and the Chief Electoral Officer saying this is inappropriate.

The Chair: Could I ask Senator Tannas whether what we’re really saying here is by declaring without justification that such a regime exists? I only thought of it in trying to answer your point, which tries to make this at least a bit more meaningful.

Senator Pate: I’m fine with what you suggest. I was going to suggest that at the time of this study, you know, something like that, so that it doesn’t hamstring the government from actually doing it. But at the time of this study, no such regime exists.

The Chair: Senator Tannas, do you like the phrase that I offered? Are you comfortable?

Le sénateur Dalphond : Je crois que l’expression « prévoir un régime national, uniforme, exclusif et complet », pour la correction, est tirée du projet de loi, de sorte que nous pourrions mettre les guillemets.

Le président : Sommes-nous donc d’accord pour ce qui est du paragraphe 16 légèrement modifié?

La sénatrice Clement : J’aimerais revenir sur l’argument de la sénatrice Dupuis. Pour nous, qui sommes ici et avons entendu le débat, nous pouvons le comprendre. Mais quelqu’un qui le lira sera-t-il en mesure de comprendre que nous faisons une déclaration?

Le président : Vous voulez faire une plus grande déclaration maintenant.

Le sénateur Tannas : À un certain stade, je crois que...

La sénatrice Clement : J’utilise le sarcasme tout le temps. Je ne comprends pas toujours.

Le sénateur Tannas : Si nous allons plus loin, tout ce que nous ferons, c’est aider le tribunal de la Colombie-Britannique. Tout cela a pour but d’écarter le tribunal de la Colombie-Britannique par la force. Si nous disons qu’il n’existe pas ou que nous n’avons trouvé aucune preuve de son existence, je ne sais pas. Voulons-nous faire cela? Avons-nous vraiment suivi cette piste? Avons-nous approfondi la question à ce point, ou nous sommes-nous contentés de lever les yeux au ciel? Je ne sais pas. J’approuve qu’on en fasse plus, parce que cela permet vraiment de faire le travail qui doit être fait. Cela doit faire l’objet d’un projet de loi, et il y a un projet de loi à venir dans lequel cela pourrait être intégré.

Quelque part, nous devons indiquer que le commissaire à la protection de la vie privée et le directeur général des élections ont déclaré que c’est inapproprié.

Le président : Puis-je demander au sénateur Tannas si ce que nous faisons vraiment ici, c’est déclarer sans justification qu’un tel régime existe? Je n’y ai pensé qu’en essayant de répondre à votre argument, qui tente de donner un peu plus de sens à tout cela.

La sénatrice Pate : Je suis d’accord avec ce que vous proposez. J’allais le proposer au moment de cette étude, vous savez, quelque chose comme ça, pour ne pas empêcher le gouvernement de le faire. Mais au moment de cette étude, un tel régime n’existe pas.

Le président : Sénateur Tannas, aimez-vous la phrase que j’ai proposée? Est-ce qu’elle vous satisfait?

Senator Tannas: I like yours. Then, if they do — I'd like them to see this and maybe try and do something about it. So I like that it doesn't exist. Don't give them any way to say they're going to fix it later.

Senator Dalphond: I think Senator Clement raised a good point: It has to be readable. Why don't we invert 16 and 17, and start with 17, which establishes a principle? Then 16 will be: This claims to do something, but it does not exist. Then 18 says that we urge the government to do something. So then there's a logic in it.

The Chair: So move 17 to 16. We haven't got to 18 just yet, and we're going to adjust 16 with Senator Tannas's language at the tail end by declaring, "without justification, that this regime already exists."

I think that offers a logic to it and a bit more understanding. Thank you. And thank you, Senator Clement, for that intervention.

So we're now at paragraph 18. Before I even ask the question, I'll invite Senator Batters to offer her perspective.

Senator Batters: Paragraph 18 — I think we should just delete it entirely. As I indicated before, the part urging the government to establish this regime, we haven't received even close to enough information on that particular issue. We didn't hear from any political parties or a minister about that.

The other part of that paragraph talking about the Chief Electoral Officer's recommendation to say that "we urge that minister to give serious consideration to that" — as I indicated before, Elections Canada's Chief Electoral Officer has never even presented his reports on those two elections to our committee, as he had always done after every single election. One of those elections was now four years ago.

So I don't think we should have any part of that paragraph in there. Instead, I think we should end this section with paragraph 19, which emphasizes that the amendments to the Canada Elections Act should be introduced in a separate bill to allow for thorough study, so we can actually make smart comments about this.

The Chair: Comments on that?

Senator Dalphond: I'm also a bit — the reality is that the political parties have decided they don't want to be regulated. They are fighting in court, and they're united to oppose this B.C. access to information commissioner or privacy commissioner.

Le sénateur Tannas : J'aime la vôtre. Ensuite, s'ils... j'aimerais qu'ils voient cela et qu'ils essaient peut-être de faire quelque chose à ce sujet. J'aime donc l'idée qu'elle n'existe pas. Ne leur donnez pas la possibilité de dire qu'ils régleront le problème plus tard.

Le sénateur Dalphond : Je crois que la sénatrice Clement a soulevé un bon point : il faut que ce soit lisible. Pourquoi ne pas inverser 16 et 17, et commencer par 17, qui établit un principe? Le 16 exprimerait alors le fait que ce texte prétend faire quelque chose, mais il n'en est rien. Ensuite, le 18 dira que nous demandons instamment au gouvernement de faire quelque chose. Il y a donc une logique.

Le président : Alors, inversons les paragraphes 16 et 17. Nous ne sommes pas encore arrivés à 18, et nous allons ajuster le 16 avec la phrase du sénateur Tannas à la fin en déclarant, sans justification, « que ce régime existe déjà ».

Je crois que cela est logique et un peu plus compréhensible. Je vous remercie. Et merci, sénatrice Clement, pour cette intervention.

Nous en sommes donc au paragraphe 18. Avant même de poser la question, j'invite la sénatrice Batters à nous faire part de son point de vue.

La sénatrice Batters : Le paragraphe 18 — je crois que nous devrions le supprimer entièrement. Comme je l'ai déjà indiqué pour ce qui est de la partie qui exhorte le gouvernement à mettre en place ce régime, nous n'avons pas reçu suffisamment de renseignements sur cette question. Nous n'avons entendu aucun parti politique ni aucun ministre à ce sujet.

Quant à l'autre partie de ce paragraphe, qui parle de la recommandation que le ministre prenne « sérieusement en considération les recommandations du directeur général des élections » — comme je l'ai indiqué précédemment, le directeur général des élections d'Élections Canada n'a même pas présenté ses rapports sur ces deux élections à notre comité, comme il l'a toujours fait après chaque élection. L'une de ces élections remonte maintenant à quatre ans.

Je crois donc que nous ne devrions rien conserver de ce paragraphe. Nous devrions plutôt terminer cette section par le paragraphe 19, qui souligne que les modifications à la Loi électorale du Canada devraient faire l'objet d'un projet de loi distinct pour permettre une étude approfondie, afin que nous puissions réellement faire des commentaires intelligents à ce sujet.

Le président : Des remarques à ce sujet?

Le sénateur Dalphond : Je suis aussi un peu... la réalité est que les partis politiques ont décidé qu'ils ne voulaient pas être réglementés. Ils se battent devant les tribunaux, et ils sont unis pour faire opposition à ce commissaire à l'accès au

So maybe we could say something like, “The committee urges the establishment of a national, uniform regime in relation to” — leave it to the parties, the government or Parliament to do something. Then, in the second sentence, I would remove “the minister.” It should give serious consideration to the Chief Electoral Officer.

It would be an indication to the political parties to do something.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Shouldn't we refer in this section to the evidence we heard that political parties should be subject to personal information and privacy protection requirements, like other organizations in Canada? We heard that; it was clear. Two public officials told us that there was essentially no reason to give a free pass to political parties so they wouldn't be bound by those requirements, when every other organization in Canada is.

At the very least, I think we need to indicate that we heard very clear evidence and that many people said the same in writing. Without telling them what to do, we should at least make sure that they consider the comments made by public officials.

[*English*]

Senator Tannas: I wonder if we could combine 18 and 19, and leave the first sentence in. Take out the rest of the paragraph of 18, and then have 19 again say that the amendments should be in a separate bill. Then say that this is our concern, and that this concern was echoed by testimony by the Privacy Commissioner, the Chief Electoral Officer and through submissions from other civil society stakeholders. That would pull it all together.

The Chair: This concern being the concerns —

Senator Tannas: A separate bill with thorough study.

The Chair: Right.

Senator Batters: It's very important to remember here that there is an existing court case that we have to be very cognizant of. So I don't think we should make judgments about the evidence we did hear because we did not hear balanced evidence

renseignement ou à ce commissaire à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique.

Nous pourrions donc peut-être dire quelque chose comme : « Le comité demande instamment l'établissement d'un régime national uniforme en ce qui concerne » — laissons aux partis, au gouvernement ou au Parlement le soin de faire quelque chose. Ensuite, dans la deuxième phrase, je supprimerais « le ministre ». Il s'agirait de « prendre sérieusement en considération les recommandations du directeur général des élections ».

Ce serait une indication pour les partis politiques de faire quelque chose.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Est-ce que ce n'est pas dans cette section que l'on devrait faire référence aux témoignages que nous avons entendus, selon lesquels les partis politiques devraient être régis, comme les autres instances au Canada, par des exigences sur le plan de la protection des renseignements personnels et de la vie privée? On l'a entendu; c'était clair. Deux responsables publics sont venus nous dire qu'il n'y a pas de raison, par essence, de donner un sauf-conduit aux partis politiques pour qu'ils ne soient pas liés par ces exigences, alors que toutes les autres organisations au Canada le sont.

Je pense qu'il faudrait au moins mentionner que nous avons entendu des témoignages très clairs et que beaucoup de gens ont écrit la même chose en ce sens. Sans qu'on leur dise quoi faire, ils devraient au moins prendre en considération les témoignages des responsables publics.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Je me demande si nous pourrions combiner les paragraphes 18 et 19, gardant la première phrase de 18 et supprimant le reste du paragraphe, puis enchaînant avec le contenu du paragraphe 19 disant à nouveau que les amendements devraient faire l'objet d'un projet de loi distinct. Ensuite, dire que c'est là notre préoccupation, et que cette préoccupation a été reprise dans les témoignages du commissaire à la protection de la vie privée, du directeur général des élections et dans les soumissions d'autres parties prenantes de la société civile. Cela permettrait d'unifier le tout.

Le président : Cette préoccupation étant les préoccupations...

Le sénateur Tannas : Un projet de loi distinct avec une étude approfondie.

Le président : D'accord.

La sénatrice Batters : Il est très important de se rappeler qu'il y a une affaire judiciaire en cours dont nous devons être très conscients. Je crois donc que nous ne devrions pas porter de jugement sur les témoignages que nous avons entendus, car nous

on that. We didn't hear from any political parties. All we know is what the other side has told us about what the political parties are saying. We didn't hear from them, so I don't think we should insert that part of it. I think we should be very careful with our language here because there is this existing court case, for which I think the government is trying to use this particular section to assist, but we shouldn't also be part of that.

Senator Clement: I just want to add — and I'm not sure where we're going; I'm just listening — that I took note of the testimony of the Privacy Commissioner saying that he had not been consulted at all in this. So that's of concern. Maybe I'd like to see something to that effect because this is not what we want them to do the next time.

Senator Batters: The Chief Electoral Officer also said he had not been consulted, so perhaps this is the place to reference that.

Senator Tannas: All this to say, this should be in a separate bill so that we can study it properly. I think it would be worthwhile to say we did not have time to talk to the political parties, who are obviously the beneficiaries of this. I'm sorry.

The Chair: No, that's helpful. We'll see if we can cobble together a position.

Senator Dalphond: To follow up on the comment of Senator Batters, no doubt about it, this new paragraph 17, which is about how this is a sham, is going to be quoted extensively before judges. If our reports are read widely — they're probably not — but with this one, that paragraph will be read and used in court.

The Chair: What I suggest, then, is that we follow what would be as close to Senator Tannas's suggestion as possible, which is that paragraph 18 include the first sentence, and that in paragraph 19 — maybe it's a separate paragraph as well — we delete the remainder of paragraph 18, move to paragraph 19 and say something like “which would include opportunities for a range of perspectives to be brought to bear on the question” or something like that. That is sort of the point about hearing from political parties, the Chief Electoral Officer, the Privacy Commissioner and the like.

Is that moving in a direction that you might be comfortable with?

Senator Batters: I would like to be agreeable, but I just feel like even that first sentence of paragraph 18 that says “The committee urges the government to establish a national, uniform regime” without having heard evidence from the political parties themselves about what they actually have. If we had heard that, then I'd be more comfortable, but we haven't. So I don't think

n'avons pas entendu de témoignages équilibrés à ce sujet. Nous n'avons entendu aucun parti politique. Tout ce que nous savons, c'est ce que l'autre partie nous a dit sur ce que les partis politiques disent. Nous ne les avons pas entendus, je crois donc que nous ne devrions pas insérer cette partie. Je crois que nous devrions avoir une formulation très prudente ici, car il y a cette affaire judiciaire en cours, pour laquelle je crois que le gouvernement essaie d'utiliser cette section particulière pour l'aider, mais nous ne devrions pas faire partie de cela.

La sénatrice Clement : Je voudrais juste ajouter — et je ne sais pas vers quoi nous nous dirigeons, je ne fais qu'écouter — que j'ai pris note du témoignage du commissaire à la protection de la vie privée qui a dit qu'il n'avait pas été consulté du tout dans cette affaire. C'est donc un sujet de préoccupation. J'aimerais peut-être voir quelque chose à cet effet, car ce n'est pas ce que nous voulons qu'ils fassent la prochaine fois.

La sénatrice Batters : Le directeur général des élections a déclaré lui aussi qu'il n'avait pas été consulté.

Le sénateur Tannas : C'est donc dire que cela devrait faire l'objet d'un projet de loi distinct afin que nous puissions l'étudier convenablement. Je crois qu'il serait utile de préciser que nous n'avons pas eu le temps de parler aux partis politiques, qui en sont évidemment les bénéficiaires. Je suis désolé.

Le président : Non, c'est utile. Nous verrons si nous pouvons formuler tant bien que mal une position.

Le sénateur Dalphond : Pour faire suite au commentaire de la sénatrice Batters, il ne fait aucun doute que ce nouveau paragraphe 17, qui traite de l'imposture, sera abondamment cité devant les juges. Si nos rapports sont largement lus — ce qu'ils ne sont probablement pas —, celui-ci, ce paragraphe sera lu et utilisé devant les tribunaux.

Le président : Je propose donc que nous suivions autant que possible la proposition du sénateur Tannas, à savoir que le paragraphe 18 s'arrête à la première phrase, que nous supprimions la fin de ce paragraphe et qu'au paragraphe 19 — peut-être s'agit-il aussi d'un paragraphe distinct — nous disions « offrirait de nombreuses occasions d'entendre un éventail de perspectives sur la question » ou quelque chose du genre. C'est un peu l'argument d'entendre les partis politiques, le directeur général des élections, le commissaire à la protection de la vie privée, et ainsi de suite.

Est-ce que quelque chose du genre vous conviendrait?

La sénatrice Batters : J'aimerais être d'accord, mais j'ai l'impression qu'il faudrait éviter même la première phrase du paragraphe 18, qui dit : « Le comité presse donc le gouvernement de mettre en place un régime national uniforme », pour ne pas avoir entendu le témoignage des partis politiques eux-mêmes sur ce qu'ils ont réellement. Si nous l'avions

that is something we should go so far as to say, that “the committee urges the government to establish.”

I think we’ve gone a considerable way in that one paragraph about declaring the regime exists. That’s probably as far as we need to go on that.

Senator Tannas: What about “more comprehensively establish.” It will still hold up the fact that it now exists.

Senator Batters: I think we just need more evidence.

The Chair: Let’s do this: Let’s vote on whether we like that first sentence as paragraph 18, and then we’ll decide one way or the other what we think about paragraph 19.

Senator Dalphond: The government — I think about the political election act, it’s more the parties acting together after some consultations than the government imposing its view to the other parties. I’m not sure if the word “government” should be replaced by another word. “The committee urges the establishment of a national, uniform” or —

The Chair: A kind of passive reference? Senator Tannas, are you okay with that?

Senator Tannas: Yes.

The Chair: So we go with “The committee urges the establishment of”?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That would be paragraph 18. Then paragraph 19 would, again, be this emphasis that amendments to the act should be introduced in a separate bill to allow for thorough study. Is that sufficient or do you want to start naming people who should be spoken to? Would you be okay with the language as it sits, then?

Senator Batters: Are you putting in a part about the lack of consultation of the Privacy Commissioner and the Chief Electoral Officer?

The Chair: Well, I drew a line there which would include consultation with all the relevant actors or something like that, and it could name some.

Senator Tannas: Would you, in the concern that we have?

The Chair: In 19.

entendu, je serais plus à l’aise, mais ce n’est pas le cas. Je crois donc que nous ne devrions pas aller jusqu’à dire que « Le comité presse donc le gouvernement de mettre en place ».

Je crois que nous avons parcouru un chemin considérable dans ce seul paragraphe en déclarant que le régime existe. C’est probablement tout ce qu’il nous reste à faire.

Le sénateur Tannas : Que pensez-vous de « mettre en place de manière plus complète »? Cela confirmera encore le fait qu’il existe maintenant.

La sénatrice Batters : Je crois qu’il nous faut simplement plus de preuves.

Le président : Je propose que nous fassions ceci : votons pour savoir si nous aimons cette première phrase en tant que paragraphe 18, puis nous déciderons dans un sens ou dans l’autre ce que nous pensons du paragraphe 19.

Le sénateur Dalphond : Le gouvernement — je crois qu’en ce qui concerne la loi électorale, ce sont davantage les partis qui agissent ensemble après quelques consultations que le gouvernement qui impose son point de vue aux autres partis. Je ne suis pas sûr que le mot « gouvernement » doive être remplacé. « Le comité demande instamment l’établissement d’un régime national uniforme » ou...

Le président : Une sorte de mention passive? Sénateur Tannas, êtes-vous d’accord?

Le sénateur Tannas : Oui.

Le président : Nous optons donc pour « Le comité demande instamment l’établissement de »?

Des voix : D’accord.

Le président : Ce serait le paragraphe 18. Ensuite, le paragraphe 19 insisterait à nouveau sur le fait que les modifications à la loi devraient être introduites dans un projet de loi distinct afin de permettre une étude approfondie. Est-ce suffisant ou voulez-vous commencer à nommer des personnes à qui il faut s’adresser? Seriez-vous d’accord avec le libellé actuel?

La sénatrice Batters : Êtes-vous en train d’ajouter une partie sur le manque de consultation du commissaire à la protection de la vie privée et du directeur général des élections?

Le président : Eh bien, j’ai tracé une ligne qui inclurait la consultation de tous les acteurs pertinents ou quelque chose du genre, et nous pourrions en nommer quelques-uns.

Le sénateur Tannas : Est-ce que vous le feriez, dans le cas qui nous préoccupe?

Le président : Dans un paragraphe 19.

Senator Tannas: Paragraph 19, “The committee again emphasizes”

The Chair: The people. “Which should include consultation with,” and then we will name political parties, the Chief Electoral Officer and the Privacy Commissioner.

Senator Batters: Except, I think, Senator Clement made a very good point before that we did hear testimony at this committee very strongly that neither the Privacy Commissioner nor the Chief Electoral Officer were consulted. I think it’s absolutely correct to put that in here. So it is not just a forward-thinking thing, which we can include too, but we did hear on this that they weren’t consulted on it.

The Chair: How do you want to approach that? Do you want to leave it to us to squeeze in a reference to the lack of consultation with those people or do you want to just have 19 to be prospective?

Senator Batters: Squeeze it in.

The Chair: We’re hearing to squeeze it in. Are you comfortable with us crafting some language that we can then put that together with? This is 19 as written with reference to consultation with a range of people and the observation that they were not consulted in this exercise.

Senator Jaffer: I don’t think it’s appropriate here, but I’m finding that in these later bills there has been less and less consultation. We’re going to have to be formal on that because we’re finding less and less.

Senator Tannas: Consultation and the fact that this should be a separate bill were both subjects. That’s why this paragraph should all tie together. Consultation and a separate bill would achieve the result.

The Chair: We might even try and break it into two sentences so that we make the point. The first sentence might actually make reference that amendments to the Canada Elections Act should only be undertaken in consultation with X, Y and Z, and then, in any event, they should be the subject of a separate bill to allow for further study engaging these key constituencies, something like that.

Are you comfortable with that? And if you can just leave us to noodle the language. Thank you.

That takes us, then, to paragraph 20, which is digital assets in the Criminal Code.

Le sénateur Tannas : Au paragraphe 19, « Le comité insiste de nouveau sur... »

Le président : Les gens. « Ce qui devrait inclure la consultation », et nous nommerons ensuite les partis politiques, le directeur général des élections et le commissaire à la protection de la vie privée.

La sénatrice Batters : Mais je crois que la sénatrice Clement a soulevé un très bon point, à savoir que le comité a entendu des témoignages très convaincants selon lesquels ni le commissaire à la protection de la vie privée ni le directeur général des élections n’ont été consultés. Je crois qu’il est tout à fait correct de le mentionner ici. Il ne s’agit donc pas seulement d’une question d’anticipation, que nous pouvons également inclure, mais nous avons entendu dire qu’ils n’avaient pas été consultés.

Le président : Comment voulez-vous aborder cet aspect? Voulez-vous nous laisser le soin d’insérer un renvoi à l’absence de consultation de ces personnes ou voulez-vous que le 19 soit prospectif?

La sénatrice Batters : Insérez-le.

Le président : Nous entendons l’insérer. Êtes-vous d’accord pour que nous rédigeons un libellé que nous pourrions ensuite intégrer? C’est 19 tel que rédigé avec mention de la consultation d’un éventail de personnes et précision du fait qu’elles n’ont pas été consultées dans le cadre de cet exercice.

La sénatrice Jaffer : Je ne crois pas que cela s’applique ici, mais je constate que dans les derniers projets de loi, il y a de moins en moins de consultations. Nous allons devoir être catégoriques à ce sujet parce que nous constatons qu’il y en a de moins en moins.

Le sénateur Tannas : La consultation et le fait qu’il devrait s’agir d’un projet de loi distinct sont deux sujets. C’est pourquoi ce paragraphe devrait être lié. La consultation et un projet de loi distinct permettraient d’atteindre le résultat.

Le président : Nous pourrions même essayer de le diviser en deux phrases afin de bien faire ressortir l’objectif. La première phrase pourrait mentionner le fait que les modifications à la Loi électorale du Canada ne devraient être entreprises qu’après consultation de X, Y et Z, et qu’en tout état de cause, elles devraient faire l’objet d’un projet de loi distinct pour permettre une étude plus approfondie avec la participation de ces groupes clés, quelque chose comme ça.

Cela vous convient-il? Et si vous pouviez nous laisser nous occuper de la formulation. Je vous remercie.

Cela nous amène donc au paragraphe 20, qui porte sur les actifs numériques dans le Code criminel.

Senator Batters: As I've voiced on this one before, I know that this is fairly neutral, but at the same time, we heard zero evidence about this whole topic, which can be quite an important topic — digital assets. All we heard were a few sentences from the minister in his opening remarks and then a few of us asked him a question or two about it. We might have heard a few answers to questions from officials that day, but we didn't have any evidence. I'm really uncomfortable saying much of anything about this topic.

The Chair: Paragraph 20 is pretty factual, don't you think?

Senator Batters: I think so, but we didn't hear any evidence, so I don't know if we should be calling on the Minister of Justice for different things.

The Chair: With respect, that would come later. This one really describes what the Attorney General told us the provisions do. It's hard to say we didn't hear evidence on the fact of what it was intended to do. It becomes more normative, I grant you, in paragraph 21 and maybe 22.

Where are we, firstly, with paragraph 20? Are we okay with paragraph 20 describing this?

Now the question — and this is closer to the heart of Senator Batters' point — it begins to declare a perspective on this, recognition of the challenges for criminal investigations about digital assets and currencies. I thought we did hear evidence about that, to be honest. I haven't gone back and read the testimony, to be fair.

Thoughts on this? Are we comfortable saying this or should we take it out?

Senator Dalphond: I think there were some questions about the resources that the RCMP would have to devote to the enforcement because these are sophisticated types of crimes with sophisticated equipment.

Senator Pate: What about just saying that the committee heard evidence about the challenges? It's certainly in the public right now.

The Chair: Excellent. "Heard evidence regarding," is that okay? It won't entirely satisfy Senator Batters, but it moderates the kind of assertiveness of the committee's viewpoint on this.

Are we in favour, then, of the language of paragraph 21 with that adjustment? Thank you, Senator Pate.

Paragraph 22, we are calling on the Minister of Justice.

La sénatrice Batters : Comme je l'ai déjà dit, je sais que c'est un sujet assez neutre, mais en même temps, nous n'avons entendu aucun témoignage sur ce sujet, qui peut être très important — les actifs numériques. Tout ce que nous avons entendu, ce sont quelques phrases du ministre dans sa déclaration liminaire, puis quelques-uns d'entre nous lui ont posé une ou deux questions à ce sujet. Nous avons peut-être entendu quelques réponses de fonctionnaires ce jour-là, mais nous n'avons entendu aucune preuve. Je ne suis vraiment pas à l'aise pour dire quoi que ce soit sur ce sujet.

Le président : Le paragraphe 20 est assez factuel, vous ne pensez pas?

La sénatrice Batters : Je crois que oui, mais nous n'avons pas entendu de témoignages, alors je ne sais pas si nous devrions faire appel au ministre de la Justice pour différentes choses.

Le président : Avec tout le respect que je vous dois, cela viendra plus tard. Celle-ci décrit vraiment ce que le procureur général nous a dit que les dispositions font. Il est difficile de dire que nous n'avons pas entendu de témoignages sur ce qu'elles étaient censées faire. Cela devient plus normal, je vous l'accorde, au paragraphe 21 et peut-être au 22.

Où en sommes-nous, tout d'abord, avec le paragraphe 20? Convenons-nous que le paragraphe 20 décrit cela?

Maintenant, et cela se rapproche du point de vue de la sénatrice Batters, le texte esquisse une perspective à ce sujet, la reconnaissance des défis pour les enquêtes criminelles sur les actifs et les monnaies numériques. Je crois bien que nous avons entendu des témoignages à ce sujet. J'avoue, pour être honnête, que je n'ai pas relu les témoignages.

Qu'en pensez-vous? Sommes-nous à l'aise pour dire cela ou devrions-nous le retirer?

Le sénateur Dalphond : Je crois qu'on s'est interrogé sur les ressources que la GRC devrait consacrer à l'application de la loi parce qu'il s'agit de types de crimes complexes commis avec du matériel de pointe.

La sénatrice Pate : Pourquoi ne pas simplement dire que le comité a entendu des témoignages sur les défis à relever? Ces témoignages sont certainement publics à l'heure actuelle.

Le président : Excellent. « A entendu des témoignages concernant », d'accord? Cela ne satisfera pas entièrement la sénatrice Batters, mais cela modère l'affirmation du point de vue du comité sur cette question.

Acceptons-nous donc la formulation du paragraphe 21 avec cet ajustement? Merci, sénatrice Pate.

Au paragraphe 22, nous demandons au ministre de la Justice de faire quelque chose.

Senator Tannas: I wonder if we should just take it out. As we've said, we didn't really get enough stuff that we should be giving our opinion.

Senator Jaffer: Thank you, Senator Tannas.

Senator D. Patterson: It seems to me that the discussion that we're hearing from Senator Batters is we didn't have enough time, and we don't have the evidence to make a recommendation. It really goes to this issue about cramming a whole bunch of stuff into an omnibus bill. Everyone is agreeing around the table. I wonder if we're getting around to another nuance in the general observation where we could say that there were a number of instances where the committee was frustrated or felt that there wasn't enough time or enough evidence to form definitive conclusions about these important areas.

I just went back to the general observations, and it does say these important questions require in-depth study, but the truth is that we are finding with these important areas that we just didn't have enough time or evidence to really come to conclusions. I wonder if that could be added to the general observation in some instances.

The Chair: Could I make a suggestion at the end? This is now expressing my own view on this. Especially with respect to the criminal law, this is not the mechanism by which the criminal law should be amended. It is troubling enough that we do this in piecemeal ways, bill by bill. Sometimes we are the authors of our own misfortune by crafting a bill that does that.

But I think this is unfair to the process, especially in an area that is important for this committee. I'm making the criminal law side of it the most significant here. This is really not the best way for us to do our business.

I'm wondering if we should write a paragraph at the end saying that given the responsibilities of this committee, particularly in areas of criminal law, the committee finds this a problematic approach to amendments when amendments to a range of laws, including the criminal law of Canada, are done in an omnibus bill. Would you be comfortable if we made a statement at the end of this?

Senator Jaffer: I don't know if anyone really has an appetite to go further because we're not really in a position to, in my opinion, reject anything because it's the budget. They throw everything in there knowing that we can't really do much about it. We can't suggest amendments. We're really tied. We're really not doing the work we're supposed to do.

Le sénateur Tannas : Je me demande si nous ne devrions pas simplement le supprimer. Comme nous l'avons dit, nous n'avons pas obtenu suffisamment d'éléments pour donner notre avis.

La sénatrice Jaffer : Merci, sénateur Tannas.

Le sénateur D. Patterson : Il me semble que la sénatrice Batters nous dit que nous n'avons pas eu assez de temps et que nous n'avons pas assez de preuves pour présenter une recommandation. C'est justement le problème que représente l'incorporation de tout un tas de choses dans un projet de loi omnibus. Tout le monde est d'accord autour de la table. Je me demande si nous n'arrivons pas à une autre nuance de l'observation générale établissant que dans de nombreux cas, le comité a été frustré ou a estimé qu'il n'y avait pas assez de temps ou suffisamment de témoignages pour formuler des conclusions définitives sur ces domaines importants.

Je viens de revenir aux observations générales, et il est dit que ces questions importantes nécessitent une étude approfondie, mais en réalité, nous constatons que dans ces domaines importants, nous n'avons tout simplement pas eu assez de temps ou de témoignages pour parvenir à des conclusions. Je me demande si cela pourrait être ajouté à l'observation générale dans certains cas.

Le président : Puis-je recommander quelque chose à la fin? Il s'agit maintenant d'exprimer mon propre point de vue sur la question. En particulier en ce qui concerne le droit pénal, ce n'est pas le mécanisme par lequel le droit pénal devrait être modifié. Il est déjà assez troublant que nous le fassions au coup par coup, projet de loi par projet de loi. Parfois, nous sommes les auteurs de notre propre malheur en créant un projet de loi qui fait cela.

Mais je crois que c'est injuste pour le processus, surtout dans un domaine qui est important pour ce comité. C'est l'aspect du droit pénal qui est le plus important à mes yeux. Ce n'est vraiment pas la meilleure façon pour nous de travailler.

Je me demande si nous ne devrions pas rédiger un paragraphe à la fin pour dire que, compte tenu des responsabilités de ce comité, particulièrement en ce qui concerne le droit pénal, le comité estime que la démarche de modification est problématique lorsque des modifications à toute une série de lois, y compris le droit pénal du Canada, sont apportées au moyen d'un projet de loi omnibus. Seriez-vous d'accord pour que nous fassions une telle déclaration à la fin?

La sénatrice Jaffer : Je ne sais pas si quelqu'un a vraiment envie d'aller plus loin parce que nous ne sommes pas vraiment en mesure, à mon avis, de rejeter quoi que ce soit parce qu'il s'agit du budget. Ils y jettent tout en sachant que nous ne pouvons pas y faire grand-chose. Nous ne pouvons pas proposer d'amendements. Nous avons vraiment les mains liées. Nous ne faisons vraiment pas le travail que nous sommes censés faire.

I'm uncomfortable saying that we don't have the time because there's nothing that would stop us saying, "No. Wait, we need more time." We don't do it because we comply with it, but there will come a time — I'm not saying this time because we're done now — when we will have to say, "No. We're not meeting this deadline." But that is for another day.

Senator Pate: In your last recommendation, it really is a bit of a repetition of the beginning, what was originally recommendation 4. Do we want to say it twice or do we strengthen the first one before we then go into the rest?

The Chair: I think that's good advice. This would be more evident if it's stated in number 4.

Senator Pate: I don't know if people are comfortable with this, but I started scribbling on here. For paragraph 22 as it currently is written, I thought perhaps something like "The committee is unable to assess the appropriateness of tools and procedures developed." I'm suggesting that because there is so much in the media right now about artificial intelligence, or AI. People are saying we're in a dire circumstance. Lord knows I have no idea how to assess that, but I think expressing that we don't feel we're able to assess the appropriateness of this is fine to be up front and put on notice that the government needs to figure out how to get that kind of expertise.

The Chair: I like that, "The committee was unable to assess." That's pretty accurate. We might conclude that sentence in a more factual way about the tools and procedures needed to respond to evolving challenges inherent in these searches and seizures, something like that. Agreed?

Are we agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, Senator Pate. That's very helpful.

We would retain the point we make in paragraph 23, which, again, is a frustration about the need for a separate bill. We'll write something along the lines that I just described and we'll put it in the general observations up front. If you're comfortable, we'll make specific reference to the criminal law.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Now we come to the conclusion. I'm inviting the consideration of the following motion:

That the draft of the report, as amended, be adopted and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the report, taking into

Je ne suis pas à l'aise pour dire que nous n'avons pas le temps, car rien ne nous empêche de dire : « Non, attendez, nous avons besoin de plus de temps. » Nous ne le faisons pas parce que nous nous conformons, mais il arrivera un moment — je ne dis pas aujourd'hui parce que nous avons déjà terminé — où nous devrons dire : « Non, nous ne respecterons pas ce délai. » Mais ce n'est pas pour aujourd'hui.

La sénatrice Pate : Dans votre dernière recommandation, il s'agit en fait d'une répétition du début, de ce qui était la recommandation 4 initiale. Voulons-nous la répéter, ou renforcer la première avant de passer au reste?

Le président : Je crois que c'est un bon conseil. Ce serait plus évident si c'était énoncé au paragraphe 4.

La sénatrice Pate : Je ne sais pas si tout le monde est à l'aise avec cela, mais j'ai commencé à griffonner ici. Pour le paragraphe 22, tel qu'il est actuellement rédigé, je crois que l'on pourrait peut-être dire quelque chose comme : « Le comité n'est pas en mesure d'évaluer la pertinence des outils et des procédures élaborés. » Je suggère cela parce que les médias parlent beaucoup en ce moment de l'intelligence artificielle, ou IA. Les gens disent que nous sommes dans une situation désastreuse. Dieu sait que je n'ai aucune idée de comment évaluer cela, mais je crois que le fait d'exprimer que nous ne nous sentons pas capables d'évaluer l'adéquation de ces outils est une bonne chose, car cela signifie que le gouvernement doit trouver un moyen d'obtenir ce genre de savoir expert.

Le président : J'aime bien « Le comité n'est pas en mesure d'évaluer ». C'est assez précis. Nous pourrions conclure cette phrase d'une manière plus factuelle sur les outils et les procédures nécessaires pour répondre à l'évolution des défis inhérents à ces perquisitions et saisies, quelque chose comme ça. Vous êtes d'accord?

Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci, sénatrice Pate. C'est très utile.

Nous conserverions l'argument que nous présentons au paragraphe 23, qui, encore une fois, est une frustration face à l'absence d'un projet de loi distinct. Nous rédigerons quelque chose dans le sens que je viens de décrire et nous le mettrons dans les observations générales. Si vous êtes d'accord, nous mentionnerons particulièrement le droit pénal.

Des voix : D'accord.

Le président : Nous arrivons maintenant à la conclusion. Je vous invite à examiner la motion suivante :

Que l'ébauche du rapport, tel que modifiée, soit adoptée et que le sous-comité du programme et de la procédure soit habilité à approuver la version définitive du rapport, en

consideration this meeting's discussions and with any necessary editorial, grammatical and translation changes required.

Senator D. Patterson: Before we do that, the motion sounds okay, but can I go back to paragraph 13? Did I understand that we agreed to take out the sentence — and this is Canada Post — that “The committee therefore recommends that Parliament and the Government of Canada give urgent attention to addressing these concerns.” Is that still in there?

Senator Batters: That's it.

Senator D. Patterson: Okay. I just wanted to make sure that's still in there. It's the next paragraph. Sorry, Mr. Chair.

The Chair: We're still there with that one. All right.

Returning to the motion regarding adopting the draft report with those qualifiers, is it agreed that we proceed in that direction?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Is it agreed that the chair be authorized to table the report in the Senate or with the Clerk of the Senate at the earliest opportunity?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. I don't think there is any other business for today's meeting. In light of that, I declare the meeting adjourned. Thank you all for your diligence and the team that has put this together.

(The committee adjourned.)

tenant compte des aspects débattus au cours la présente réunion et en y apportant toutes les modifications requises en matière de rédaction, de grammaire et de traduction.

Le sénateur D. Patterson : Avant cela, la motion semble acceptable, mais puis-je revenir au paragraphe 13? Ai-je bien compris que nous avons convenu de supprimer la phrase — et il s'agit de Postes Canada — selon laquelle « Le comité recommande donc que le Parlement et le gouvernement du Canada s'intéressent de toute urgence à ces questions afin de les régler ». Est-ce que cette phrase est toujours là?

La sénatrice Batters : C'est cela.

Le sénateur D. Patterson : D'accord. Je voulais simplement m'assurer que c'est toujours là. C'est le paragraphe suivant. Désolé, monsieur le président.

Le président : Nous en sommes toujours là avec ce paragraphe. Bien.

Pour en revenir à la motion concernant l'adoption de l'ébauche du rapport avec les réserves mentionnées, sommes-nous d'accord pour aller dans cette direction?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. Est-il convenu que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat ou auprès du greffier du Sénat à la première occasion?

Des voix : D'accord.

Le président : Je vous remercie. Je crois qu'il n'y a pas d'autre sujet pour la réunion d'aujourd'hui. Dans ces conditions, je déclare la séance levée. Je vous remercie tous de votre diligence, ainsi que l'équipe qui a mis tout cela sur pied.

(La séance est levée.)